

RAPPORT ANNUEL

DÉVELOPPEMENT DURABLE

2021



Sommaire

Introduction / Édito	6
La lutte contre le changement climatique	7
1 – Maîtriser les consommations d'énergie	8
Limoges 100 % énergies vertes	8
Diminution du parc de transformateurs-proprétaires	9
Le système de management de l'énergie du CCAS	9
Sensibilisation aux écogestes	10
De nouveaux dispositifs de régulation du chauffage	10
2 – Produire des énergies renouvelables	10
Solarisation et autoconsommation collective	10
L'abandon du chauffage au fioul	11
Le Certificat d'économie d'énergie (CEE)	12
3 – S'adapter au changement climatique	12
Marcel-Faure : un nouvel EHPAD durable NOUVEAU	12
La rénovation thermique des bâtiments scolaires	13
Modernisation de la régulation du traitement d'air de la Bfm	14
La rénovation des façades de l'hôtel de ville et son isolation	14
La restructuration du groupe scolaire Condorcet-Roussillon	14
La réduction des îlots de chaleur urbains	15
4 – Favoriser les modes de déplacement doux	15
Limitation à 30 km/heure en centre-ville	15
Une journée sans voiture	15
De moins en moins d'enfants transportés vers les restaurants scolaires	16
Décarbonation du parc automobile	16
La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	17
1 – Protéger et améliorer la biodiversité des espaces verts et naturels	18
Jardin écologique de Nazareth NOUVEAU	18
Jardin des sens NOUVEAU	18
La végétalisation des façades NOUVEAU	19
Une gestion raisonnée de l'eau	19
• Le développement d'un arrosage raisonnable	19
• L'adaptation de la palette végétale et des techniques culturales	20
• La récupération des eaux naturelles	20
Les actions de sensibilisations à la biodiversité	21
L'implantation d'un potager municipal	21
La végétalisation des cimetières	21
2 – Lutter contre les pollutions	22
Gestion de l'éclairage public	22
• Lampes LED	22
• « Éteins la lumière » NOUVEAU	22
Une ville sans pollution atmosphérique	22
La surveillance de la qualité de l'air dans les ERP	23
Des actions de prévention de la pollution visuelle	23
• Le règlement local de publicité (RLP)	23

3 – Réduire et trier des déchets	24
Collecte et recyclage des masques COVID NOUVEAU	24
Rationaliser les dotations en habillement NOUVEAU	24
Ecobox : le tri hors foyer NOUVEAU	25
Améliorer la propreté des espaces publics de la ville-centre à travers le déploiement d'équipements attrayants et modernes	25
Inerter les déchets amiantés	26
La valorisation des biodéchets de restauration	26
Collecte et recyclage des papiers, cartons et huiles alimentaires	26
La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations	27
Convention Territoriale Globale NOUVEAU	28
Financement dans le cadre du contrat de ville	28
1 – Améliorer l'accès aux services	29
Accueil en crèche des enfants issus de familles en situation d'insertion NOUVEAU	29
Restructuration de la Bfm de Landouge NOUVEAU	29
Semaine de la parentalité NOUVEAU	30
La plateforme PROXIMAIN	30
Une épicerie sociale et éducative pour les plus démunis	31
Aide alimentaire COVID dans les quartiers prioritaires de la Ville	31
Des accompagnements pour lutter contre l'isolement des personnes âgées	32
Solidarité numérique auprès des personnes âgées et de leurs familles	32
Le développement d'activités pour la prévention de la perte d'autonomie	33
Un pôle gérontologique à destination des personnes dans le grand âge	33
2 – Favoriser les échanges entre les citoyens	34
Le conseil municipal des enfants (CME)	34
Les conseils de quartiers	34
• Opération de nettoyage des bords de Vienne NOUVEAU	34
Des animations dans les quartiers pendant l'été 2020	35
3 – Préserver la santé des populations	35
Centre de vaccination antiCovid NOUVEAU	35
« Limoges, Ville Santé Citoyenne »	36
Des outils pour réduire les inégalités territoriales et sociales de santé	36
• Le contrat local de santé (CLS)	36
• Le conseil local en santé mentale (CLSM)	37
Le sport et la santé	37
• Une offre innovante et diversifiée à l'attention des établissements d'hébergement	37
• Les printemps sportifs	38
La réduction des perturbateurs endocriniens	38
Sensibilisation des enfants aux nuisances sonores	39
Intégration des enfants souffrant de problèmes de santé	39
Mise en place de défibrillateurs	39
4 – Promouvoir une alimentation durable et réduire le gaspillage alimentaire	40
Lait et fruits à l'école	40
Petits déjeuners à l'école NOUVEAU	40
La lutte contre le gaspillage alimentaire dans les restaurants scolaires	41
5 – Prévenir les incivilités et de l'insécurité sociale	41
Prévenir les conduites de nature à troubler la tranquillité des habitants	41
Accompagner la population avec un dispositif de médiation	42
Un système de vidéoprotection pour pacifier l'usage du domaine public	42

L'épanouissement de tous les êtres humains	43
Actions solidaires des ALSH NOUVEAU	44
Limoges, Ville créative de l'UNESCO	44
Le projet éducatif de Territoire (PEdT)	44
Limoges Ville amie des enfants	45
1 – Accompagner les enjeux éducatifs du territoire	46
ODYSSÉE, programme éducatif francophone par l'Unesco NOUVEAU	46
Centre social municipal de Beaubreuil	47
• Café réparation NOUVEAU	47
• Réécriture des projets structurants NOUVEAU	47
• Accueil de loisirs adolescents	47
• Des études dirigées pour des élèves fragilisés de CP	48
Des études gratuites pour tous les élèves	48
• Études surveillées du CP au CM2	48
• Des études dirigées pour des élèves fragilisés de CP	48
Le Programme de Réussite Éducative (PRE)	49
• Les parcours personnalisés	49
• Les ateliers PRE	49
• Actions à destination des enfants allophones	49
Financement du dispositif contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS)	50
2 – Lutter contre les discriminations	51
Une représentation paritaire des citoyennes et citoyens dans la vie de la cité	51
• La parité dans les instances de concertation	51
• La présence de femmes dans les noms donnés à des voies et équipements publics	51
La promotion des droits, la prévention et la lutte contre les violences sexistes	52
L'agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) de Limoges	52
3 – Rendre la culture accessible aux publics éloignés	53
Limoges d'Arts et de Feu NOUVEAU	53
L'accessibilité des établissements culturels et de leurs offres	53
• Le dispositif Passerelle Culturelle	53
L'accessibilité du réseau Bfm	54
L'accessibilité des établissements culturels et de leurs offres en direction des publics en situation de handicap et des personnes âgées	55
L'accompagnement aux activités culturelles et de loisirs du Programme de Réussite Éducative (PRE)	55
Un showroom pour valoriser les savoir-faire d'exception aux halles centrales	56
4 – Favoriser la pratique du sport, bien-être et santé	56
L'intervention des éducateurs sportifs municipaux pendant le temps scolaire	56
• Les activités à encadrement renforcé	56
• L'enseignement de la natation dans le temps scolaire	56
Handisport et sport adapté	57
« J'apprends à nager »	57
Les Mercredis sportifs et Mercredis sportifs pass club	58
Sportez-vous bien à Limoges	58
Le sport au féminin	58
5 – Animer et faire vivre le territoire	59
Village des restaurateurs NOUVEAU	59
Exonération des redevances et tarifs minorés des occupations commerciales NOUVEAU	59
Un soutien apporté aux filières professionnelles et aux commerces de proximité	60
Des marchés de producteurs et d'artisans	60
Redynamisation du cœur de ville et développement de l'attractivité commerciale	61
• Une offre commerciale de qualité	61
• Le développement des terrasses	61
Une politique d'aide à la vie associative	62

Une dynamique de développement du territoire responsable	63
1 – Promouvoir une agriculture durable de proximité	64
9 marchés de plein air	64
Les jardins familiaux, lieux de rencontres et de mixité sociale	64
Aménagement d'un jardin partagé au Val de l'Aurence	65
Concours balcons fleuris	65
2 – Développer des programmes urbains irresponsables	66
Bâtiment 25 : la caserne Marceau devient tiers-lieu NOUVEAU	66
Action cœur de ville	66
Le plan guide d'aménagement du centre-ville	67
La valorisation du parc naturel urbain des bords de Vienne	67
L'aménagement du Parc des Étoiles au Val de l'Aurence	68
La création et les arts du feu au cœur de la stratégie du développement de la Ville	68
Le plan local d'Urbanisme (PLU)	69
Une Charte de Développement de qualité	69
Place de la République : centrale et polyvalente	70
La requalification du quartier Beaubreuil-Coubertin	70
Le développement des quartiers politique de la Ville : PRU / NPRU	71
• Le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) dans les quartiers de Beaubreuil et du Val de l'Aurence	71
• NPNRU - Création d'un écoquartier aux Portes-Ferrées	72
La gestion dynamique des ressources immobilières de la Ville	72
• La gestion du patrimoine arboré	72
• La cession des biens immobiliers	73
• Plan de démolitions de biens	73
3 – Se donner les moyens d'une administration exemplaire	74
Lutte contre les discriminations et les inégalités NOUVEAU	74
• Égalité homme-femme NOUVEAU	74
• Égalité face au handicap	74
Des antennes-mairie pour rapprocher les démarches administratives au plus près des habitants	75
La Gestion Urbaine de Proximité (GUP)	75
Abréviations, acronymes et sigles	76

Chaque année, dans les communes de plus de 50 000 habitants, préalablement aux débats sur le projet de budget, le Maire doit présenter un rapport sur la situation de la collectivité en matière de développement durable : les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation.

L'édition 2020 du rapport annuel a permis de dresser le bilan du plan d'action 2015-2020 pour le développement durable sur le territoire, avec pour ambition d'améliorer le bien-être et la santé des Limougeauds pour la mandature précédente.

La feuille de route d'un Agenda 2030 a été validée au conseil municipal du 28 juin 2021, au travers des 17 objectifs de développement durable adoptés par 193 États membres des Nations Unies et dans le respect de la charte des objectifs de développement durable.

L'Agenda 2030 décrit l'horizon idéal d'un développement supposant autant la justice sociale que la croissance économique, la paix et la solidarité que la préservation des écosystèmes. Ce développement durable vise à satisfaire les besoins et la santé des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs.

Avec le réchauffement climatique, la fréquence et l'intensité des phénomènes extrêmes augmentent. Les bâtiments construits aujourd'hui devront anticiper les effets d'un climat plus instable et ponctué d'évènements météorologiques extrêmes (canicules et pics de chaleur, inondations, épisodes neigeux ou de vent violent...), avec leurs conséquences sur le confort, la santé et la sécurité de leurs habitants.

L'agriculture aussi va devoir tendre vers plus de durabilité et s'adapter au changement climatique et à l'épuisement des ressources fossiles pour relever le triple défi de nourrir une population croissante, procurer un revenu aux agriculteurs et protéger la biodiversité tout en luttant contre les pollutions.

Consciente de ces enjeux, la Ville s'est engagée dans une démarche de résilience urbaine visant à trouver des solutions pour mieux préparer le territoire et sa population à faire face aux crises – sociales, économiques, territoriales, culturelles, communautaires, géopolitiques... – ainsi qu'aux aléas climatiques et à la raréfaction des ressources de demain. C'est dans le cadre de cette action publique écoresponsable qu'elle entend mener, que la Ville a créé un label « Partenaire de Limoges durable » pour tous les projets et actions qui s'inscrivent dans les valeurs de la charte.

Le présent rapport reprend un suivi des actions déjà engagées et présente les nouveaux projets.

Émile Roger Lombertie
Maire de Limoges

La lutte contre le changement climatique

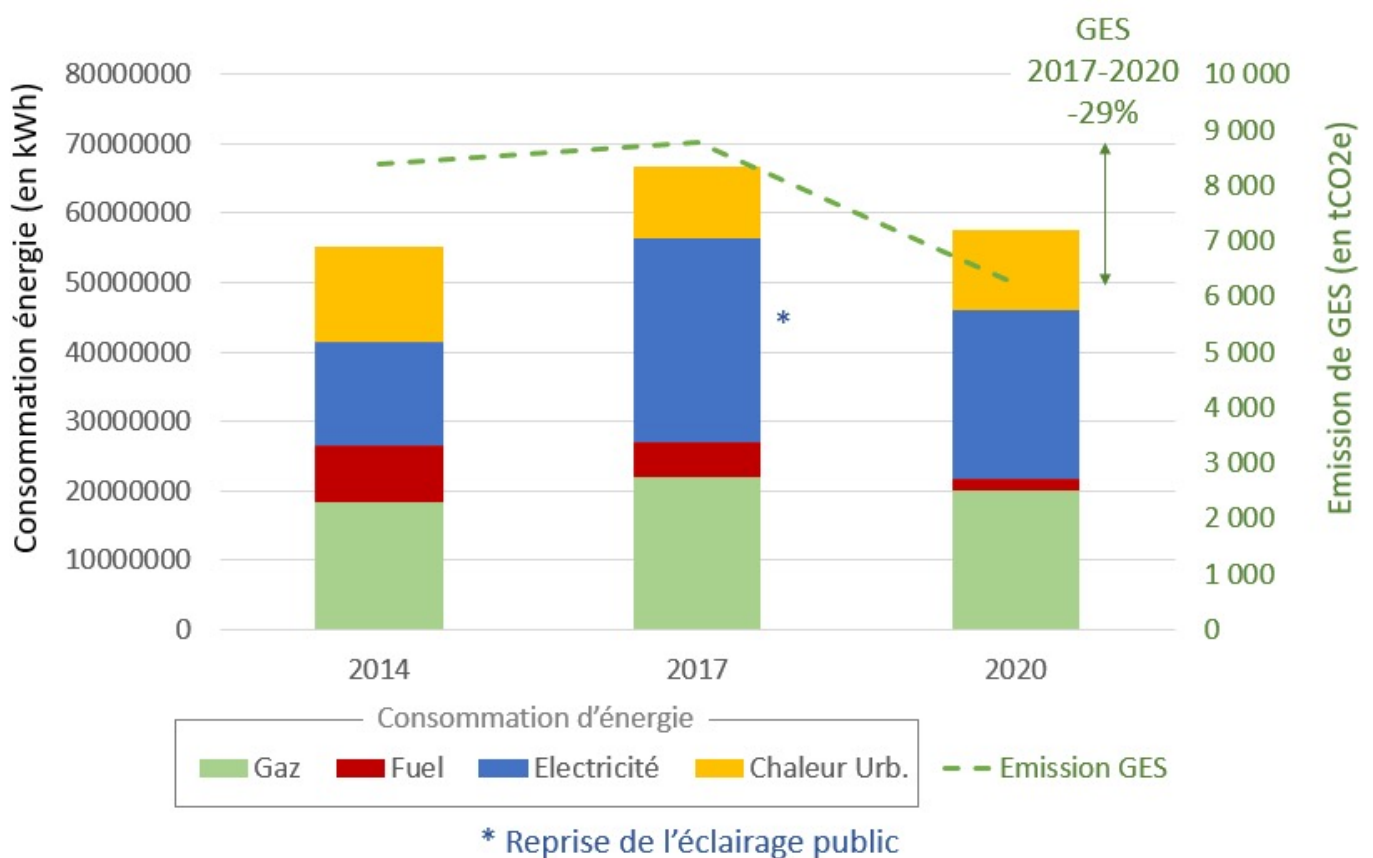


Le premier **bilan règlementaire d'émissions de gaz à effet de serre (BEGES)** a été publié fin 2015. Ce premier état des lieux retrace l'activité des services municipaux, en termes de consommation énergétique (gaz, fioul, électricité...), de déplacements, de consommations de gaz réfrigérants, de consommations d'engrais et d'émissions de gaz liés aux animaux (parc animalier de l'Aurence). Il est actualisé tous les 3 ans.

La Ville de Limoges est engagée dans cette démarche depuis plusieurs années en agissant sur les différents leviers : travaux d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments, développement des systèmes de pilotage des installations et actions de sensibilisation.

Avec la publication de son 3^e BEGES réalisé par un cabinet extérieur conformément à la réglementation, et à périmètre constant (scopes 1 et 2 obligatoires), les émissions de l'année 2020 sont nettement inférieures à celles de 2014 (- 26 %) et de 2017 (- 29 %) et cela en dépit de la reprise de la compétence éclairage public en 2017.

Avec ces résultats, la Ville peut se prévaloir d'avoir atteint dès 2020 l'objectif intermédiaire de baisse des émissions de gaz à effet de serre de 29 % fixé par le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) à l'horizon 2026.



1 - MAÎTRISER LES CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE

Limoges 100 % énergies vertes



Depuis 2014, la Ville a signé avec l'UGAP (Union des Groupements d'Achats Publics) plusieurs conventions permettant de bénéficier d'un dispositif d'achat groupé de gaz naturel et d'électricité.

Fin 2020, dans le cadre du renouvellement de ces contrats de fourniture d'énergie prévu en 2021 pour le gaz et en 2022 pour l'électricité, la Ville a fait le choix des options 100 % énergies vertes.

- ✓ En ce qui concerne l’approvisionnement en électricité, l’option « Énergie verte + » retenue est basée sur des technologies de production faisant appel au solaire, à l’éolien et à la biomasse. Ce choix devrait se traduire par une hausse de tarifs de 0,5 à 2 % par rapport à une offre sans électricité verte équivalente à environ 150 000 € par an.
- ✓ En 2021, l’approvisionnement en gaz est à 50 % biogaz (au lieu de 100 % demandés mais le fournisseur n’a pu fournir que 50 % à l’ensemble de ses clients), c’est-à-dire par un gaz issu d’un processus naturel de fermentation de matières organiques placées dans un environnement sans oxygène, appelé la méthanisation.

La méthanisation peut se faire spontanément dans certains milieux naturels, tels que les marais et les décharges contenant des déchets organiques (où il a historiquement commencé à être collecté), ou être mise en œuvre artificiellement dans des unités de traitement de déchets d’élevage (fumier, résidus de récoltes, etc.) ou de déchets municipaux (boues de stations d’épuration des eaux urbaines, déchets alimentaires, etc.).

C’est un gaz combustible composé essentiellement de méthane et de dioxyde de carbone. Il est comptabilisé parmi les énergies renouvelables car il est issu de déchets organiques qui n’auraient pas été valorisés par ailleurs. La production de biogaz s’intègre ainsi dans une logique d’économie circulaire.

Diminution du parc de transformateurs-proprétaires



Dans les bâtiments où les besoins électriques ont diminué, le mode d’approvisionnement des installations de grosse puissance a été modifié. À partir du réseau ENEDIS, des raccordements directs à basse tension remplacent désormais les postes électriques à haute tension avec transformateur dont la Ville était propriétaire.

Le fait de retirer des transformateurs permet de supprimer des installations électriques utilisant des huiles non végétales, de diminuer la consommation électrique des bâtiments, de baisser le coût des abonnements électriques des sites et d’arrêter l’entretien annuel des transformateurs et des cellules haute tension.

Les transformateurs supprimés sont confiés à une société agréée qui en assure la dépollution et la destruction.

En 2021

- ▶ 1 transformateur a été supprimé pour les groupes scolaires Gérard-Philippe et Marcel-Proust
- ▶ Le coût de la suppression du transformateur et de la remise aux normes de la distribution électrique générale : 60 000 €
- ▶ La baisse de l’abonnement représente environ 1 000 €/an
- ▶ L’économie liée à l’annulation de l’entretien annuel représente environ 2 000 €/an

Le système de management de l’énergie du CCAS



Le CCAS a mis en place dans l’ensemble de ses établissements d’accueil des seniors un système de management consistant en :

- la définition des facteurs d’influences énergétiques significatifs relatifs à la norme iso 50001 ;
- l’installation de sous-compteurs permettant le relevé de données liées aux facteurs d’influence ;
- *in fine*, la maîtrise des consommations énergétiques.

Le système de management de l'énergie (SME) portant sur le périmètre des 4 EHPAD et des 3 résidences autonomie municipales du CCAS se voit attribuer la certification ISO 50 001 par l'AFNOR en octobre 2018.

En 2021, les relevés des compteurs et le suivi ont continué. L'objectif est de tendre vers des bâtiments neutres notamment avec le projet de reconstruction de l'EHPAD Pr. Joseph-de-Léobardy et des résidences autonomie municipales (RAM) Durkheim et Cervières.

Sensibilisation aux écogestes



Une action de sensibilisation aux écogestes a été mise en place pour les demandeurs d'aide sociale du CCAS en situation de précarité énergétique, qui peuvent bénéficier d'une information et d'une mise en situation dans un logement témoin. Les thématiques abordées sont l'eau, le chauffage, l'électricité et la qualité de l'air.

Un kit énergie est remis à chaque participant et un soutien à domicile d'un technicien du Guichet Habitat Énergie est proposé sur demande.

Depuis janvier 2020, un travailleur social de la Ville et la référente solidarité EDF Solidarité co-animent des ateliers « précarité énergétique » sur les thématiques suivantes : l'eau, le chauffage, l'électricité et la qualité de l'air.

- ▶ En 2021, 10 ateliers se sont tenus sur l'année avec 34 participants (en dépit du contexte sanitaire)
- ▶ Le montant des aides financières liées à l'énergie s'élève à 18 343 €

De nouveaux dispositifs de régulation du chauffage



Les travaux d'économie d'énergie se poursuivent notamment dans les équipements sportifs ; les vestiaires des 8 sites de la direction des sports consomment 228 960 kWh durant les 6 mois d'hiver. Des horloges de programmation ont été installées et permis une réduction de 50 % des heures de fonctionnement soit une économie annuelle de 38 900 €.

2 - PRODUIRE DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Dans le cadre des objectifs des grandes conférences internationales, la Ville met en œuvre des actions pour limiter son empreinte et favoriser l'exploitation d'énergies renouvelables. La création d'une nouvelle direction de la transition énergétique doit permettre d'accélérer les projets de solarisation avec notamment des appels à projet *via* des opérateurs externes en partenariat avec Limoges métropole, l'ADEME, la Banque des Territoires, le Centre Régional des Énergies Renouvelables...

Solarisation et autoconsommation collective



Après les premiers panneaux photovoltaïques sur les toits des écoles Jacques-Brel et Jean-Zay ainsi que sur l'EHPAD Marcel-Faure, la Ville poursuit la solarisation de son patrimoine immobilier.

Les études de faisabilité sont systématisées pour chaque projet de réhabilitation et construction ainsi en 2021 on notera les avancées suivantes :

- prise en compte dans les projets de réhabilitation de l'école Condorcet-Roussillon ainsi que de l'école Blanchot (pose en 2022) : la production photovoltaïque sera auto-consommée et le surplus destiné à la revente ;
- études en cours sur le projet de construction du centre de loisirs d'Uzurat et la réhabilitation du centre de loisirs Robert-Hébras.

- Écoles Jean-Zay et Jacques-Brel :
 - 36 m² de panneaux solaires
 - Puissance : environ 9 kW
 - Production : environ 10 000 kWh/an, entièrement réinjectés sur le réseau public de distribution
 - Investissement : 30 000 €/école
- EHPAD Marcel-Faure :
 - 300 m² de panneaux solaires
 - Puissance : environ 90 kW
 - Production attendue : environ 100 000 kWh/an qui seront autoconsommés par l'EHPAD et sur les sites bâtiments municipaux du secteur (crèche de La Bastide, groupes scolaires La Bastide et René-Blanchot)
 - Investissement : 120 000 €

L'abandon du chauffage au fioul



Une opération de remplacement des chaudières au fioul avec raccordement au réseau de chaleur ou au réseau gaz a été lancée. Cette démarche présente l'intérêt de réduire les consommations énergétiques. Par la même occasion, dès que cela est possible, les chaufferies gaz sont raccordées au chauffage urbain.

La convention avec GRDF permettant des raccordements gratuits au gaz jusqu'en 2023 a également été renouvelée. Ce programme de raccordement concerne 12 chaudières.

Enfin, la Ville bénéficie de certificats d'économies d'énergie (CEE) à chaque changement de chaudière pour environ 50 % de l'achat de la chaudière.

Le groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) attribue une baisse d'émission de 25 % de CO₂ pour le passage du fuel au gaz et de 100 % pour le passage au réseau chauffage urbain de type biomasse.

En 2021 :

- ▶ 3 chaufferies fioul sont passées au gaz naturel (CNR Abbessaille, écoles des Feuillants, immeuble Francophonies)
- ▶ Le coût du changement d'une chaudière varie de 10 000 € à 15 000 € selon sa puissance
- ▶ La diminution des coûts de fonctionnement est estimée de 25 à 30 % par an (abonnement, consommation, entretien), soit environ 8 000 € par chaudière
- ▶ Sur 218 points de chauffage gérés par la Ville (dont certains desservent plusieurs bâtiments), fin 2021 il reste environ une dizaine de chaufferies au fioul pour lesquelles un programme de remplacement est prévu dans les années à venir

Le Certificat d'Économie d'Énergie (CEE)



Le dispositif des CEE constitue l'un des principaux instruments de la politique de maîtrise de la demande énergétique. Il repose sur une obligation triennale de réalisation d'économies d'énergie en CEE (1 CEE = 1 kWh cumac d'énergie finale) imposée par les pouvoirs publics aux fournisseurs d'énergie, qui sont notamment incités à promouvoir activement l'efficacité énergétique auprès des ménages, collectivités territoriales ou professionnels. Les vendeurs d'énergie doivent justifier de l'accomplissement de leurs obligations et, en cas de non-respect, sont tenus de verser une pénalité libératoire pour chaque kWh cumac manquant.

Le terme « cumac » correspond à la contraction de « cumulés » et « actualisés ». Par exemple, le montant de kWh cumac économisé suite à l'installation d'un appareil performant d'un point de vue énergétique correspond au cumul des économies d'énergie annuelles réalisées durant la durée de vie de ce produit.

Plusieurs conventions ont été conclues avec EDF afin de permettre à la Ville de céder les CEE relatifs aux travaux qu'elle a menés sur son patrimoine (remplacement de fenêtres, isolations diverses...).

En 2021 :

- ▶ Le remplacement de chaudières, les travaux d'isolation des toitures des écoles Blanchot (2^e tranche) et Victor-Hugo et du passage au LED pour l'éclairage public ont bénéficié de CEE pour un montant d'environ 35 000 €

3 - S'ADAPTER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Marcel-Faure : un nouvel EHPAD durable **NOUVEAU**



La reconstruction de l'EHPAD Marcel-Faure avec 120 chambres individuelles a été réfléchi dans un esprit fonctionnel et ergonomique, afin de favoriser le confort et le bien-être des résidents. Les nouveaux aménagements du bâtiment s'inscrivent dans le cadre de principes bioclimatiques appliqués à l'architecture du projet et notamment le choix de produits et procédés de construction respectueux de la santé et de l'environnement, une qualité d'ambiance des espaces extérieurs (d'ombrage), une gestion maîtrisée de l'énergie et de l'eau (certification ISO 50 001 des bâtiments gérontologiques du CCAS obtenue en 2018).

Par ailleurs, 420 m² de panneaux photovoltaïques ont été installés, afin de produire de l'électricité en autoconsommation (le surplus sera mis à disposition des bâtiments municipaux du quartier). L'EHPAD Marcel-Faure devient ainsi le premier bâtiment public du département en autoconsommation collective.

L'établissement est également raccordé au réseau de chaleur du Val de l'Aurence, et la récupération des calories des chambres froides de la cuisine complète la production d'eau chaude de la lingerie et des cuisines. Le nettoyage par la vapeur est privilégié dans la logique du développement des produits d'entretien sans perturbateur endocrinien. Enfin, l'eau de pluie est récupérée pour alimenter les espaces verts.

- ▶ Coût global à 14 800 000 €
- ▶ Bâtiment de 7 000 m²
- ▶ Inauguration : 2022

La rénovation thermique des bâtiments scolaires



L'amélioration de la performance thermique du patrimoine fait partie des principaux objectifs du plan d'actions établi à la suite du bilan d'émission des gaz à effet de serre, pour réduire les déperditions passives. Depuis 2016, un programme de remplacement des portes et fenêtres est en cours dans les écoles, en privilégiant des menuiseries bois double vitrage à haute performance énergétique.

En 2021 :

► l'ensemble des menuiseries extérieures de 7 écoles a été remplacé : 4 écoles maternelles (Carnot, Chabot, Herriot, Beslais) et 3 écoles élémentaires (Herriot, les Feuillants et le bâtiment de direction du site BREL)

Un programme pluriannuel de rénovation thermique des bâtiments a été engagé en 2020, pour les années à venir, dont l'objectif est de poursuivre la rénovation des menuiseries et d'accélérer les travaux de réfection de couvertures et d'étanchéité dans les écoles.

En 2021, le groupe scolaire Victor-Hugo et l'école maternelle René-Blanchot ont été rénovés pour un montant total de 495 K €

- Groupe scolaire Victor-Hugo :
 - Réfection de la toiture-terrasse avec remplacement de l'isolation thermique ($R = 7,55 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$)
 - Mise en place d'un nouveau complexe d'étanchéité ($1\,800 \text{ m}^2$)
 - Remplacement des lanterneaux
 - Coût des travaux 290 K€
- École maternelle René-Blanchot :
 - Réfection de la toiture-terrasse avec remplacement de l'isolation thermique ($R = 7,55 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$)
 - Mise en place d'un nouveau complexe d'étanchéité ($1\,150 \text{ m}^2$)
 - Coût des travaux : 205 K€

La suite des travaux prévus :

- réfection de la toiture de l'école maternelle Jacques-Brel programmée en 2022 ;
- réfection de la toiture-terrasse de l'école maternelle Cognac programmée en 2023.

Modernisation de la régulation du traitement d'air de la Bfm



Débuté en 2020, le remplacement des automates de régulation des centrales de traitement d'air de la Bfm a pour but d'améliorer le confort et diminuer les consommations d'énergie du site.

Une 4^e phase de modernisation concernant la zone jeunesse et enfance sont planifiées sur 2022 et dans les locaux de la direction de la culture en 2023.

La rénovation des façades de l'hôtel de ville et son isolation



En 2019, la première phase des travaux de rénovation des façades a débuté, près de 140 ans après la construction de l'hôtel de ville. Ce chantier, qui s'intègre dans un projet global de rénovation de l'hôtel de ville, concilie économies d'énergie et préservation de l'architecture, en particulier avec la restauration des cinq éléments sculptés (dont la plaque d'ardoise « Lémovices »), des huit médaillons en mosaïque, de la devise « Liberté Égalité Fraternité » ainsi que de la dorure de l'horloge

Le remplacement de l'ancien éclairage par un système LED, qui offre la possibilité de réaliser des jeux de lumière, permet non seulement de valoriser l'architecture remarquable du bâtiment, mais également de réduire la facture énergétique de l'ordre de 20 %.

En 2021, les travaux ont concerné la façade EST avec la restauration ou remplacement à neuf des menuiseries ainsi que la mise en valeur de la façade en leds, avec programmation horaire.

Rénovation de la façade cour intérieure se poursuivra en 2022. L'isolation des combles sera à programmer.

► Montant du projet : 2 500 000 €

► Cofinancements : 1 300 000 € au titre de la dotation de l'État de soutien à l'investissement local (DSIL), des Monuments Historiques, et du soutien de la Fondation du Patrimoine

La restructuration du groupe scolaire Condorcet-Roussillon



Lancée en 2011, la restructuration du groupe scolaire Condorcet-Roussillon visant à réunir les 2 écoles en un seul groupe scolaire, devrait s'achever à la rentrée 2022. Pour cette dernière tranche de travaux, le traitement thermique du bâtiment sera réalisé selon les mêmes principes que pour les précédentes phases et plus particulièrement : isolation par l'extérieur avec un habillage en panneaux composites compacts lisses de couleurs différentes (jaune, rouge et gris), reprise intégrale de la couverture avec installation et revente du surplus de l'électricité produite.

► Montant du projet : 11 430 000 €, dont 2 600 000 € pour la phase 5

La réduction des îlots de chaleur urbains



Il fait plus chaud en ville qu'en périphérie ou dans les espaces naturels. Ce phénomène d'élévation localisée de la température est lié à la densification de l'urbanisation, aux méthodes d'aménagement et aux activités humaines. Il entraîne des problèmes en termes de santé et de bien-être, surtout l'été en période de fortes chaleurs.

Des solutions techniques performantes ont été mises en place pour limiter les îlots de chaleur urbains, les zones peu végétalisées ou arborées ou les voiries sans vert perçue, en appliquant 3 principes d'urbanisme durable :

- la réduction de l'émission de chaleur anthropique, par le choix des matériaux architecturaux, des couleurs, de l'efficacité énergétique... et tout autre moyen permettant de proscrire l'usage de la climatisation ;
- la réduction des surfaces minéralisées et la végétalisation des sols, façades, balcons et toitures ;
- la désimperméabilisation de la ville et le retour de l'eau dans les sols et autres espaces de stockage.

► Dans la cour de récréation de l'école Blanchot, la surface de sol imperméable actuellement de 3 180 m² passera à 1 963 m² et la surface de sol perméable de 977 m² s'élèvera à 2 194 m²

4 - FAVORISER LES MODES DE DÉPLACEMENT DOUX

Limitation à 30 km/heure en centre-ville



La limitation de vitesse a pour objectif de réduire les accidents et leurs gravités, ainsi que de fluidifier le trafic pour profiter d'un cadre de vie paisible où le partage de la rue se fait en bonne intelligence. Couplée à d'autres politiques, elle peut également être un moyen complémentaire pour limiter les nuisances et les impacts environnementaux du trafic routier (air, climat, énergie, bruit).

En 2021, à la suite de la consultation des habitants (1 567 réponses reçues), la Ville de Limoges a signé la lettre ouverte des Nations Unies en faveur de l'abaissement de la vitesse en ville.

Le nouveau dispositif du 30 km/h, de ses enjeux et du résultat de la concertation conduite par la Ville, a été présenté dans chaque conseil de quartier. Ceux situés en dehors du périmètre général du 30 km/h ont été invités à réfléchir aux endroits dangereux de leur secteur qui pourraient bénéficier de cette mesure. Les conseils de quartier ont rendu différentes propositions qui sont en cours d'analyse quant à leur faisabilité.

Le dispositif a été mis en place : confortement de la zone de rencontre dans l'hyper centre-ville avec réalisation de marquage, instauration d'une zone 30 dans le centre-ville intra boulevard, piétonisation sécurisée d'espaces très fréquentés (République).

647 voies ont été passées en zone 30 pour un linéaire de 156 km, avec l'installation de plus de 400 panneaux

Les accidents de la circulation sont à l'origine de plus de 1,25 million de décès chaque année dans le monde et de 20 à 50 millions de traumatismes non mortels. Selon l'ONU, il existe un consensus international sur les avantages des zones limitées à 30 km/h : elles protègent l'ensemble des usagers de la route, diminuent le nombre de morts et de blessés dans des accidents de la circulation et aident à atteindre ses objectifs de développement durable.

Une journée sans voiture



À l'initiative de la commission « cadre de vie-environnement » du conseil municipal des enfants, une journée sans voiture est organisée chaque année en septembre depuis 2017, afin de sensibiliser le public aux modes de déplacement alternatifs à la voiture et de favoriser le développement des mobilités douces. Des animations sont organisées dans le cœur de ville qui est fermé à la circulation de 10 h à 20 h. Cette initiative a pu voir le jour avec le concours de Limoges Métropole et de la CCI et de nombreuses associations et clubs sportifs.

En 2021, Plusieurs animations ont été proposées sur le thème de la valorisation des modes de transports alternatifs, initiations au roller, Bmx, vélos à assistance électrique. La thématique du développement durable a été élargie en proposant des ateliers anti-gaspi, ou de fabrication de produits cosmétiques et d'entretien, de fabrication de papier recyclé et ensemencé et des sensibilisations au tri sélectif et à la réduction des déchets.

De moins en moins d'enfants transportés vers les restaurants scolaires



La livraison des repas dans les écoles depuis une cuisine centrale permet de réduire le nombre d'enfants déplacés en bus chaque jour. Cette liaison, effectuée avec un véhicule léger, permet aussi de limiter considérablement les livraisons de matières premières des fournisseurs dans les différents restaurants scolaires, en les concentrant sur un seul point de livraison.

Depuis 2015, des restaurants ont été créés dans les groupes scolaires René-Blanchot, La Bastide et Montmailler. Ils sont approvisionnés par la cuisine centrale de Beaublanc.

En 2021, un nouveau restaurant scolaire a été ouvert dans l'école élémentaire Aristide-Beslais pour les élèves des écoles maternelles et élémentaires.

Les perspectives pour les années à venir : création d'un restaurant scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires Bénédictins, et Odette-Couty, et augmentation de la capacité de production de la cuisine centrale de Beaublanc.

► 800 enfants ne sont plus déplacés pour déjeuner (2 000 se déplaçaient encore il y a 5 ans)

Décarbonation du parc automobile



Depuis 2015, une politique d'acquisition de véhicules électriques (véhicules légers, véhicules utilitaires et vélos) a été mise en place afin de limiter les émissions de gaz à effet de serres et de produits polluants du parc automobile. Dans le même temps, la station de distribution de carburants présente sur le site a été démantelée.

► Investissement 2021 : 153 194 € TTC

► La flotte du parc automobile compte 78 véhicules électriques : 30 véhicules légers, 33 véhicules utilitaires et 15 vélos

La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources



1 - PROTÉGER ET AMÉLIORER LA BIODIVERSITÉ DES ESPACES VERTS ET NATURELS

Avec plus de 101 m² d'espaces verts et naturels par habitant, Limoges bénéficie d'un patrimoine envié et d'un savoir-faire horticole et botanique reconnu par l'obtention de plusieurs labels (Végétal local, Pollinarium sentinelle, Jardin botanique de France), et par la reconduction de ses 4 Fleurs depuis plus de 20 ans.

Jardin écologique de Nazareth **NOUVEAU**



L'aménagement de ce premier jardin écologique de la ville de Limoges est un projet intégrant dès sa conception plusieurs objectifs du développement durable ; il propose un écrin de nature à 10 minutes à pied de l'hôtel de ville.

Le premier objectif porte sur l'éducation à la nature et au monde du vivant. Les visiteurs peuvent découvrir une faune et une flore diversifiée, locale ou indigène. Les végétaux implantés sont ceux que l'on retrouve dans les haies bocagères de Haute-Vienne. Ils sont résistants à la sécheresse ce qui permet de répondre aux objectifs de biodiversité et d'adaptation aux changements climatiques. Depuis septembre 2021, une classe de maternelle d'une école privée se rend chaque semaine dans ce jardin pour faire classe en extérieur.

Un deuxième objectif concerne l'eau : les allées de ce jardin sont toutes perméables (allée terre-pierre) ou semi-perméables (allée en revêtement stabilisé). Ce choix permet à l'eau de pluie de s'infiltrer en intégralité sur la parcelle.

Le troisième objectif vise à développer les partenariats. Ainsi une convention passée avec l'association « les croqueurs de pommes » permettra d'organiser des ateliers de greffage pour multiplier les pommiers anciens du jardin et les distribuer gratuitement au public.

Pour faire évoluer les modes de consommation, les habitants peuvent librement récolter les pommes présentes dans le jardin. Certains végétaux proviennent du centre de production municipal et sont labélisés « Végétal Local ».

Enfin, pour lutter contre les inégalités, l'allée principale a été pensée pour l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite et les murs d'enceinte ont été maçonnés dans le cadre d'un chantier d'insertion.

- ▶ Surface du jardin : 4 500 m²
- ▶ Nombre d'arbres plantés : 16 en 2021
- ▶ Coût total : 522 000 euros TTC (dont 131 000 € pour le chantier d'insertion)

Jardin des sens **NOUVEAU**



L'aménagement a permis de repenser un jardin thématique à visées pédagogiques, récréatives et environnementales sachant proposer à la population un site plus attrayant et plus diversifié qu'auparavant.

Ce jardin joue un rôle pédagogique permettant la transmission des savoirs liés à l'usage des végétaux : plantes comestibles (légumes perpétuels) ou plantes médicinales (phytothérapie).

27 arbres ont été plantés lors de l'aménagement du site afin de proposer à terme, un ombrage convenable et apporter de la fraîcheur en ville. La diversité des arbres, des arbustes et des vivaces implantés dans le jardin permet de favoriser la biodiversité et d'attirer de nombreux pollinisateurs. Les végétaux ont été sélectionnés pour leur résistance dans un souci d'adaptation aux changements climatiques.

Enfin, ce jardin est déjà un support d'échange avec le lycée agricole des Vaseix dans le cadre d'une convention de partenariat ; il pourra à l'avenir proposer des ponts vers d'autres établissements grâce à la richesse pédagogique de sa composition.

- ▶ Surface du jardin : 9 660 m²
- ▶ Nombre d'arbres planté : 27 arbres en 2021
- ▶ Coût total : 430 000 euros TTC

La végétalisation des façades **NOUVEAU**



La Ville de Limoges, souhaite développer la végétalisation des espaces publics et notamment de ses rues. Cette végétalisation doit être visible de tous et permettre ainsi de promouvoir la biodiversité. Elle permet, en plus de sa fonction paysagère, de maintenir en ville davantage de fraîcheur en période de fortes chaleurs grâce la création d'îlots végétaux et de perméabiliser les sols en milieu urbain. Qu'elle soit située en pied de mur, sur les façades ou les balcons, elle contribue à l'embellissement de la ville. En outre, elle permettra également de lutter contre la prolifération des graffitis sur les façades.

Afin de mener à bien ce projet tout en favorisant l'échange intergénérationnel et la rencontre entre ses habitants, la Ville de Limoges envisage de mettre à disposition des propriétaires qui le souhaiteraient, les espaces à végétaliser situés à proximité immédiate de leurs habitations et de leur en confier la gestion.

En 2021 :

- ▶ vote de la délibération le 8 avril
- ▶ 1 végétalisation aboutie
- ▶ 7 dossiers en cours
- ▶ objectif d'arriver dès 2022 à 100 demandes en développant les actions de communication

Une gestion raisonnée de l'eau



À Limoges, l'eau reste une ressource abondante et de qualité. Pour autant, c'est une ressource précieuse qu'il faut préserver. Ces dernières années, les arrêts de sécheresse et les périodes d'interdiction d'arrosage de plus en plus longues ont eu de lourdes répercussions sur les paysages urbains. Dans ce contexte, une politique d'adaptation à l'évolution climatique a été développée avec la mise en place du concept de forêt urbaine, la définition d'une charte de l'arbre, l'utilisation d'outils de planification incitant à plus de biodiversité, le développement de la végétalisation et de la désimperméabilisation des sols afin de réduire les îlots de chaleur...

● Le développement d'un arrosage raisonnable

La mise en place d'objectifs quantitatifs, puis la fermeture de l'arrosage de certains sites ont déjà permis de diminuer considérablement la consommation en eau de la Ville.

En 2021, la consommation nécessaire à l'entretien des terrains de sports est passée de 106 071 m³ en 2015 à 77 284 m³ d'eau.

Dans le même temps, la consommation d'eau nécessaire aux autres activités de la direction des espaces verts et de la biodiversité est passée de 16 791 m³ à 6 803 m³, soit une diminution de 60 %.

● L'adaptation de la palette végétale et des techniques culturales

Dès la conception, le choix de plantes mieux adaptées à la sécheresse, telles que les végétaux indigènes, les plantes vivaces ou certaines graminées, est un élément essentiel pour prévenir une consommation en eau trop abondante.

Certaines techniques culturales, comme le paillage au pied des plantes ou la réalisation de cuvettes de plantation, sont aujourd'hui systématiquement appliquées par les jardiniers municipaux, afin de permettre de retenir l'eau, de ralentir l'évaporation et de maintenir l'humidité dans le sol.

● La récupération des eaux naturelles



L'urbanisation continue de réduire la prédisposition naturelle des sols à absorber les eaux pluviales, augmentant ainsi le volume collecté et évacué par les réseaux d'assainissement. Dans une logique d'économie circulaire et de circuit court, des systèmes de gestion des eaux naturelles et pluviales sont développés sur l'ensemble du territoire communal, en vue d'atteindre une autonomie en eau pour l'arrosage de plusieurs sites. Initié en 2020, cette démarche est déclinée sur plusieurs sites. Les mises en œuvre s'étaleront sur plusieurs années :

- **Les serres de la Vergne** avec le projet de récupérer l'ensemble des eaux pluviales d'écoulement des toitures des bâtiments ainsi que des eaux de ruissellements de voiries du site, soit environ 6 900 m³/an ;
- **Le Cavou** : Le réaménagement d'un ancien réservoir d'eau potable semi enterré afin d'atteindre l'autonomie en eau pour l'arrosage du projet de maraîchage.
- **Groupe scolaire Condorcet-Roussillon** : la création de réservoirs enterrés afin de permettre l'arrosage du site ainsi que des espaces verts à proximité.
- **Complexe sportif de Beaublanc** : 2 cuves de récupération des eaux de vidange de la piscine et des eaux pluviales du grand stade visent à autonomiser totalement l'arrosage du site.

En 2021, les premières réalisations ont débuté :

- une vessie a été installée au golf municipal afin de récupérer l'eau pluviale du practice couvert et la pose d'une cuve en dur est à l'étude afin d'augmenter la capacité d'arrosage en autonomie du golf ;
- la transformation de la fontaine des Émailleurs en jeux d'eau est en cours. Une cuve de 30 m³ en circuit fermé permettra de récupérer une partie de l'eau pour l'arrosage des espaces verts à proximité ;
- au complexe sportif de Saint-Lazare, l'installation de cuves de récupération des eaux de la piscine et eaux pluviales est en cours pour arrosage du site.

Les actions de sensibilisations à la biodiversité



Pour sensibiliser les différents publics au respect de la nature et aux valeurs du développement durable, des visites thématiques et des animations sont organisées sur l'ensemble des parcs et jardins auprès des enfants des écoles, des crèches ou des centres de loisirs, mais aussi des adultes (seniors, associations et autres groupes constitués). Ces actions visent à faire prendre conscience de la fragilité de notre environnement proche, mais aussi à inciter les bénéficiaires à agir en faveur du respect de leur cadre de vie.

Des projets à l'année sont également menés en collaboration avec les enseignants qui ont la possibilité de se faire accompagner pour créer un jardin pédagogique au sein de l'école. Des outils pédagogiques fabriqués par la direction des espaces verts permettent une approche plus ludique des notions essentielles de chaque cycle scolaire : écosystème, chaîne alimentaire, métamorphose, saisons, migration..

En 2021 :

- ▶ 258 animations ont eu lieu dont 169 à destination des enfants et 37 à destination des seniors
- ▶ Le projet « classes dehors » porté par le Conseil Municipal des Enfants (CME) a été initié. Les sites pressentis ont été visités pour un aménagement en 2022

L'implantation d'un potager municipal



L'objectif du potager municipal est de fournir en légumes frais les cantines scolaires et les crèches, en favorisant les circuits courts avec une production locale bio. L'activité de maraîchage en régie municipale a été créée en mai 2020 sur une parcelle de 800 m² sur le site de La Vergne.

Cette action s'inscrit dans une logique durable avec, au-delà de la simple production, une véritable ambition sociale. En effet, il s'agit d'un support pédagogique pour sensibiliser les habitants, et plus particulièrement les enfants, à une production et une consommation responsable. Enfin, en dehors des menus scolaires, les légumes produits approvisionnent l'épicerie sociale et éducative.

En 2021, après une saison de test concluante (avec près d'une tonne de légumes : betteraves rouges, carottes, choux, brocolis, courgettes, citrouilles, poireaux d'automne, pommes de terre...), les productions ont été étendues sur une parcelle nouvellement acquise à la Déliade, sur une surface supplémentaire de 8 000 m², pour une première véritable année de fonctionnement.

À terme, l'objectif de ce projet de culture maraîchère est d'approvisionner les crèches, les restaurants scolaires et les établissements d'hébergement pour personnes âgées en légumes frais biologiques qu'ils ont du mal à trouver sur le marché, avec une projection à 15 hectares de surface cultivée ainsi que l'utilisation des serres municipales pour des produits primeurs dans le cadre du projet ambitieux « Limoges, ville nourricière ».

La végétalisation des cimetières



Pour la préservation de la santé des agents et des visiteurs, un programme de végétalisation des cimetières a été mis en place dès 2017. Selon le principe « enherber pour ne pas désherber », du gazon à croissance lente et des plantes vivaces ont été semés dans les allées.

Au cimetière de Louyat, une campagne de communication permanente explique aux usagers qui y adhèrent en grande majorité, les raisons de cette démarche zéro pesticide. Les allées du cimetière commencent à présenter un aspect vert homogène agréable. Les endroits où l'engazonnement est insuffisant et les parties plus minérales ont été tapissés de plantes rampantes fleuries.

► Sur les 100 sections du cimetière de Louyat, 84 ont été engazonnées

L'objectif de la Ville de Limoges sur cette action est de végétaliser ses trois cimetières, ce qui permettra d'une part de prévenir la pousse des herbes indésirables, d'autre part d'offrir aux usagers des espaces sains et paysagers.

2 - LUTTER CONTRE LES POLLUTIONS

Gestion de l'éclairage public



Conçue exclusivement pour les activités humaines, l'éclairage artificiel pendant la nuit a de graves conséquences pour la biodiversité, qui vont bien au-delà de la privation d'un ciel étoilé : modification du système proie-prédateur, perturbation des cycles de reproduction, des migrations... Cet excès d'éclairage représente par ailleurs un gaspillage énergétique considérable.

● Lampes LED

Depuis 2017, année de reprise de la gestion de l'éclairage public par la Ville, le développement des diodes électroluminescentes (LED) a été généralisé. Par leur faible consommation électrique et leur fort rendement, ces éclairages trouvent aujourd'hui toute leur place dans les politiques d'éclairage public plus respectueuses de l'environnement.

En 2021, les 1 458 lampes LED installées depuis 2017 ont permis non seulement de remplacer les lampes classiques énergivores, mais encore de moduler l'éclairage en fonction des usages : le niveau d'éclairage a ainsi été diminué de 70 % pendant 8 heures de nuit, sans nuire à la sécurité des déplacements, sur une grande partie de la ville. Le remplacement de 5 000 points lumineux obsolètes par des LEDs est prévu d'ici 2024.

► Économie de 1 248 000 kwh par an pour un investissement de 143 000 € TTC

● « Éteins la lumière » **NOUVEAU**

En juillet 2021, l'extinction de l'éclairage public a été inaugurée en cœur de nuit (23h30 à 5h30) sur une grande partie du territoire communal (hors centre-ville, grands axes de circulation et secteurs sous vidéo-protection). Cette extinction concerne également les éclairages de mise en valeur du patrimoine (23h30 sans rallumage le matin conformément à la réglementation).

► Économie de 3 900 000 kwh en 5 ans

Une ville sans pollution atmosphérique



La surveillance de la qualité de l'air est obligatoire depuis 1996. Elle est mise en œuvre par des associations régionales agréées par le ministère de la Transition écologique qui surveillent la concentration de 9 familles de polluants atmosphériques auxquelles la population est susceptible d'être exposée.

Selon Atmo Nouvelle-Aquitaine, qui regroupe près de 150 adhérents régionaux concernés par la problématique de l'air (services de l'État et établissements publics, collectivités territoriales, industriels et acteurs économiques, associations de protection de l'environnement, de consommateurs et des personnalités qualifiées...), **Limoges est la seule grande ville de France à ne compter aucun jour de pollution par an.**

Chaque année en France, la pollution atmosphérique est responsable de 48 000 décès prématurés (selon l'Agence nationale de santé publique). Elle représente un coût de près de 100 milliards d'euros (cf. commission d'enquête du Sénat).

La surveillance de la qualité de l'air dans les ERP



Des campagnes de mesures de la qualité de l'air intérieur sont réalisées chaque année dans les ERP (Établissement Recevant du Public) pour contrôler les niveaux de benzène formaldéhyde, benzène, dioxyde de carbone (CO₂) et radon.

Depuis 2014, le Service communal d'hygiène et de santé en collaboration avec le Laboratoire régional de contrôle des eaux de la Ville de Limoges réalise ces campagnes dans l'ensemble des crèches, écoles primaires, résidences autonomie municipales, établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes et centres de loisirs municipaux.

Sur 96 ERP concernés, 92 étaient conformes à la réglementation et 4 ont reçu des consignes de ventilation afin d'améliorer le taux de confinement (taux de CO₂ légèrement élevé).

En 2021, après une campagne de mesures du radon effectuée dans l'ensemble des établissements scolaires, crèches, EHPAD et RPA, la Ville a débuté les campagnes de mesures de radon en régie dans les lieux de travail des employés municipaux. Cette première série de mesures a concerné 52 établissements : 32 présentent des taux conformes à la réglementation, 20 ont fait l'objet de travaux ou de consignes quant à l'aération et l'occupation des pièces concernées.

- ▶ Depuis 2014, 96 établissements ont fait l'objet de 2 campagnes de mesures de qualité de l'air (benzène, formaldéhyde et CO₂), soit 192 séries de mesures pour un coût total de 109 000 €
- ▶ À ce jour la Ville de Limoges a engagé 40 K€ de travaux de remédiation à la suite de contrôles non conformes
- ▶ Concernant le radon, 139 établissements ont fait l'objet de contrôles réglementaires pour un coût d'environ 23 K€ TTC, 109 étaient conformes, 27 ont fait l'objet de travaux d'améliorations, 3 font l'objet d'investigations complémentaires

Des actions de prévention de la pollution visuelle



● Le Règlement local de publicité (RLP)

Le RLP est un document de planification qui définit les règles relatives aux publicités et aux enseignes sur le territoire communal (cadre d'implantation, seuil de luminosité des dispositifs numériques...). Il permet d'adapter la réglementation nationale aux spécificités locales et de lutter contre la pollution visuelle, tout en veillant à :

- la protection des lieux : exclusion de la publicité des secteurs naturels et paysagers, normes qualitatives simples pour les enseignes du centre-ville ;
- la réduction de la densité des publicités : adaptation des surfaces aux typologies des lieux, y compris pour le mobilier urbain dans les sites patrimoniaux remarquables ;
- la limitation des lieux d'implantation et l'uniformisation des horaires d'extinction nocturne de la publicité et des enseignes numériques.

Le nouveau règlement local de publicité de la Ville a été approuvé en conseil communautaire le 18 décembre 2020. À compter de cette date, les dispositifs publicitaires doivent être mis en conformité avant le 31/12/2022 et les dispositifs d'enseigne avant le 31/12/2026.

Dans un premier temps, la Ville élaborera des documents de communication (guides) à l'usage des professionnels et des commerçants. Dans un deuxième temps, le service mettra en place un protocole de suivi des mises en conformité des dispositifs.

3 - RÉDUIRE ET TRIER DES DÉCHETS

Collecte et recyclage des masques COVID **NOUVEAU**



Afin de lutter contre la pollution et permettre le recyclage des masques jetables usagés, la Ville de Limoges a mis en place un dispositif basé sur l'économie circulaire.

En 2021, 200 bornes de collecte ont été mises à disposition des habitants pour des apports volontaires : 142 bornes sur les sites de la Ville de Limoges (Bfm, écoles, mairies annexes, etc.) et 82 dans des entreprises ou associations à leur demande (Crédit agricole, SNCF, Clinique Chénieux, APSAH, Rectorat, etc.)

Les masques sont ensuite collectés par l'entreprise locale, sociale et solidaire Respir (Saint-Yrieix-la-Perche), chargée de retirer la barre métallique des masques après une mise en quarantaine et d'assurer le transport vers la société Plaxtil (Châtelleraut) pour une transformation en billes de polymère. Des objets recyclés sont créés à partir de ces billes comme des kits pour les écoliers.

Sur 2021 :

- ▶ 1 151 kg de masques collectés, soit près de 314 000 masques
- ▶ 6 500 kits écoliers distribués avant les fêtes de Noël

Rationaliser les dotations en habillement **NOUVEAU**



Afin de rationaliser les dotations en habillement des agents de la Ville, un nouveau règlement a été établi afin de passer à des renouvellements à l'usure réelle des vêtements. La réduction des renouvellements

permet d'améliorer la qualité et le confort des vêtements mais également de proposer une gamme bio, recyclée et recyclable afin de répondre aux exigences de la loi Climat et Résilience.

Environ 1 400 agents concernés:

- ▶ Avant : plus de 350 dotations pour 400 produits différents
- ▶ Après : environ 40 dotations pour 60 produits

Ecobox : le tri hors foyer **NOUVEAU**



Dans les centres-villes ou centres-bourgs comme dans les parcs et jardins du territoire, trier ses déchets n'était pas toujours rendu possible. Pour atteindre les objectifs que le territoire s'est fixé en matière de performance de tri, le tri hors domicile devient aujourd'hui une priorité. C'est pourquoi Limoges Métropole, lauréat de l'Appel à Manifestation d'Intérêt Tri Hors Domicile de Citeo, va mettre en place de nouvelles installations de tri : les ECOBOX.

Ce nouveau dispositif de tri sur les espaces publics répond à une attente sociétale forte de la part des habitants du territoire. Il s'inscrit en totale cohérence avec la simplification du geste initiée en juillet 2020 lors de l'extension des consignes plastiques et permettra d'attendre le plus vite possible les objectifs ambitieux fixés par Limoges Métropole, à savoir :

- atteindre 30 kg/hab/an d'emballages recyclés ;
- atteindre 32 kg/hab/an de verre recyclé ;
- réduire de 20% en 10 ans les ordures ménagères résiduelles.

- ▶ Coût de l'opération de déploiement des écobox parcs et jardins : 39 000 €, financée par Limoges Métropole avec le soutien de Citeo à hauteur de 50 %

Améliorer la propreté des espaces publics de la ville-centre à travers le déploiement d'équipements attrayants et modernes



La direction des espaces verts, de l'environnement et de la biodiversité conduit une approche globale et durable des déchets qui sont valorisés selon le circuit classique du compostage mais aussi en développant la méthanisation.

Les déchets verts sont désormais valorisés sur place (mulching pour l'herbe de tonte, broyat pour le bois, feuilles mortes laissées dans les parterres pour enrichissement naturel) ou en usine de méthanisation. Des composteurs à destination des riverains ont été installés par Limoges Métropole dans les jardins de la Ville (Évêché, Champ-de-Juillet, Orsay, derrière la Bfm, etc.). Le nombre d'équipements se multiplie et se trouve aujourd'hui complété par les bornes à biodéchets installées sur l'espace public.

- ▶ En 2021, 567 T de déchets ont été compostés et 97 T de déchets ont été méthanisés

Inerter les déchets amiantés



Dès 2018, la Ville a procédé à des études en vue de l'inertage des déchets amiantés, procédé de traitement qui fait fondre les fibres d'amiante et disparaître leur toxicité. Ce procédé de vitrification par torche plasma constitue la seule alternative au stockage de ce type de déchets en décharge. Cette solution de traitement est reconnue comme une filière de recyclage, les déchets d'amiante étant transformés en un matériau inerte qui peut être valorisé dans des travaux du BTP.

En 2021, le désamiantage du patrimoine municipal s'est poursuivi avec un accord-cadre permettant de mieux encadrer les entreprises intervenant sur les opérations.

► En 2021, 400 000 €TTC ont été consacrés au désamiantage comme une première tranche de travaux sur l'école élémentaire Blanchot. Une seconde phase étant prévue en 2022

La valorisation des biodéchets de restauration



Depuis 2015, des composteurs à déchets ont été installés à proximité des 19 restaurants scolaires, permettant la valorisation des déchets essentiellement d'origine végétale. En 2020, les composteurs de 9 restaurants ont été remplacés par des caisses à bio déchets, qui permettent de récupérer aussi bien des déchets végétaux que des déchets carnés. Elles sont collectées 2 fois par semaine par un opérateur privé qui les transfère sur une plateforme de compostage à Bessines-sur-Gartempe.

En 2021, le restaurant scolaire Victor-Hugo est équipé d'une caisse à biodéchets collectée 2 fois par semaine par un prestataire privé pour l'acheminer sur une plateforme de compostage à Bessines-sur-Gartempe. Les établissements équipés sont à présent 9 restaurants scolaires plus la cuisine centrale. 5 autres restaurants scolaires déversent leurs déchets (d'origine végétale seulement) dans des composteurs installés aux abords du restaurant.

► Chaque année, ce sont environ 300 tonnes de biodéchets qui ne partent plus en incinérateur

Collecte et recyclage des papiers, cartons et huiles alimentaires



Conformément à la réglementation en vigueur qui impose, notamment, le principe de responsabilité du producteur de déchets face à leur élimination dans des conditions évitant les nuisances pour l'environnement, la Ville de Limoges a relancé une consultation pour permettre de collecter et recycler les déchets de type papier, cartons et huiles alimentaires.

Cette démarche a permis de privilégier l'insertion professionnelle, l'accueil et le suivi des travailleurs ainsi que la sensibilisation des agents afin de trier leurs déchets.

Les huiles alimentaires collectées sont valorisées dans les filières adaptées, notamment pour créer du bio-carburant.

La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations



Convention territoriale globale **NOUVEAU**



La Convention territoriale globale est une convention-cadre politique et stratégique qui permet d'élaborer et de mettre en œuvre un projet social de territoire partagé :

- sur les champs d'interventions communs : accès aux droits et inclusion numérique, petite enfance, parentalité, enfance, jeunesse, animation de la vie sociale, logement et cadre de vie, solidarité ;
- adapté aux enjeux du territoire et à la diversité des besoins sociaux des habitants (information, accessibilité aux services, prise en compte des besoins spécifiques des familles...) ;
- pour une impulsion nouvelle du partenariat en faveur du développement global des territoires : vers l'action publique sociale de demain.

La CTG facilite le rééquilibrage territorial des équipements, pour assurer un accès à tous à des services complets, innovants et de qualité

- ▶ 8 décembre 2021 : présentation et lancement de la démarche du projet
- ▶ 90 contributeurs (CAF, associations, bailleurs sociaux, centres sociaux, services de la Ville...)

Financement dans le cadre du contrat de ville



L'ambition de la politique de la ville est celle de la cohésion urbaine et de la solidarité envers les quartiers les plus défavorisés. Elle vise, par un ensemble de moyens mis en place par les pouvoirs publics, à restaurer l'égalité républicaine et à améliorer les conditions de vie des habitants.

La mise en œuvre de cette politique est définie par le contrat de ville. Il est signé entre l'État, la communauté urbaine Limoges Métropole, la Ville, le Département de la Haute-Vienne et la Région Nouvelle-Aquitaine, ainsi qu'avec les principaux acteurs publics locaux intéressés par le développement des neuf quartiers concernés. Ils sont tous situés sur le territoire de notre commune : La Bastide, Beaubreuil, Le Vigenal, Le Val de l'Aurence Nord et Sud, Bellevue-Sainte Claire, Les Coutures, Les Portes-Ferrées et Le Sablard. Chaque année, les initiatives dédiées à la politique de la ville peuvent être financées dans le cadre d'un appel à projet commun aux signataires du contrat de ville.

Le contrat de ville repose sur les trois piliers thématiques de la cohésion sociale, de l'insertion, formation, emploi et développement économique et du cadre de vie. Il respecte trois priorités transversales : l'égalité femmes-hommes, les valeurs de la République et laïcité, la lutte contre les discriminations. Les questions de la jeunesse, de la parentalité, de l'accès aux droits et au numérique et de l'animation de la vie sociale constituent les priorités à soutenir par la Ville dans le cadre du contrat de ville.

- ▶ En 2021, les subventions d'un montant de 626 300 € ont été maintenues malgré la crise COVID afin de bénéficier à 48 associations. La perspective est d'élargir ces financements à l'ensemble des quartiers sensibles

1 - AMÉLIORER L'ACCÈS AUX SERVICES

Accueil en crèche des enfants issus de familles en situation d'insertion

NOUVEAU



La ville de Limoges souhaite lutter contre la pauvreté en favorisant l'insertion sociale et professionnelle des familles, notamment des mères du quartier du Val de l'Aurence.

En septembre 2021, la crèche Fripounet a été labellisée crèche « à vocation d'insertion professionnelle » (AVIP) à la suite de l'appel à projet lancée par la Caisse d'Allocations Familiales. La Ville a pour objectif de développer ce label AVIP sur deux autres établissements d'accueil du jeune enfant situés en Quartier Politique de la Ville : Beaubreuil et La Bastide.

En 2021

- ▶ 7 enfants accueillis entre septembre et décembre dans le cadre du label AVIP et 75 enfants accueillis au total sur l'année dont 74 issus de familles vivant en dessous du seuil de pauvreté (1 € / l'heure). Une majorité d'enfants vit dans une famille monoparentale
- ▶ Subvention CAF : 7 000 € / subvention MSA : 1 000€ / Bonus mixité sociale CAF : 42 000€

Restructuration de la Bfm de Landouge **NOUVEAU**



Le quartier de Landouge est un des plus grands quartiers extérieurs de Limoges. Son centre présente l'organisation d'un village alors que la population est en croissance constante, avec une hausse importante ces trois dernières années.

La Bfm de Landouge se situe dans un secteur excentré, occupant une partie des locaux d'un ancien ensemble commercial regroupant deux ateliers d'artistes, une coiffeuse, un cabinet médical et, jusqu'à fin 2019, le multi-accueil « Les P'tits Mômes ».

L'objectif est de proposer une médiathèque plus attractive, s'ouvrant sur le quartier en développant l'action culturelle et les animations.

Ainsi la surface de la bibliothèque a doublé, passant de 100 à 200 m² et propose à présent des espaces différenciés, des collections valorisées, une nouvelle offre documentaire diversifiée (CD/DVD), une boîte à livres et des horaires d'ouverture étendus.

Enfin, les aspects plus techniques sont à noter comme la mise en accessibilité des locaux, l'isolation de la toiture et des murs périphériques, le remplacement des fenêtres ou encore l'aménagement paysagé de l'espace extérieur avec récupération d'eau de pluie.

- ▶ Durée des travaux : mars 2021 - août 2021
- ▶ Coûts des travaux : 230 000 € TTC

Semaine de la parentalité **NOUVEAU**



La Ville s'est engagée aux côtés de la CAF dans l'organisation de la Semaine de la parentalité en juin 2021. Cette semaine vise à permettre des temps d'échanges et d'information entre acteurs et professionnels de la petite enfance et à présenter l'offre de services aux familles.

Le partenariat avec la CAF a porté sur la mise à disposition de locaux adaptés à l'évènement à Beaublanc et à l'organisation d'une séance de théâtre-débat avec les professionnels de la petite enfance. Cette opération aura lieu tous les deux ans.

La plateforme PROXIMAIN



Créée en 1998, la plateforme PROXIMAIN est un service qui met en relation des habitants de Limoges, de l'Agglomération et du département avec des entreprises ou des associations adhérentes dont les activités sont dans le domaine de l'habitat. Les objectifs sont :

- sécuriser les habitants de Limoges, de l'Agglomération et du Département dans le choix d'un professionnel pour la réalisation de travaux ;
- soutenir l'activité artisanale locale ;
- permettre à des habitants de Limoges, aux revenus modestes, de réaliser les travaux nécessaires au maintien dans un logement décent.

Les interventions en plomberie et les travaux sanitaires sont toujours très demandés ainsi que les demandes en dépannage électroménager et électricité. Ces interventions sont l'occasion de remettre aux normes et donc de permettre des économies dans ces domaines. Sous conditions de ressources et de domicile à Limoges, une aide financière peut être accordée par le CCAS lors de l'intervention des artisans référencés.

En 2021 :

- ▶ 5 nouvelles entreprises adhérentes
- ▶ 1 115 interventions demandées par 359 familles
- ▶ 703 interventions abouties par 248 familles (dont 296 avec aides financières)
- ▶ Le montant total des aides financières accordées s'élève à : 31 896 €

Une épicerie sociale et éducative pour les plus démunis



L'épicerie sociale a ouvert ses portes en septembre 2016, dans le cadre d'un partenariat entre la Banque Alimentaire et la Ville. Elle a pour ambition de mettre en place une forme d'intervention sociale permettant de favoriser l'autonomie et l'insertion des personnes en difficulté, de lutter contre la pauvreté et de proposer un espace convivial d'accueil et d'échange pour recréer des liens sociaux.

Bien plus qu'un magasin, il s'agit d'un outil pédagogique permettant à des familles ou personnes isolées vivant une situation financière difficile, de réaliser un achat imprévu, de financer un permis ou encore une réparation de voiture...

Depuis son ouverture, le nombre de bénéficiaires a doublé pour atteindre 156 personnes en 2020, année pendant laquelle l'épicerie a été fortement impactée par la crise sanitaire. Si le nombre de colis alimentaires a significativement augmenté, tous les ateliers collectifs ont dû être suspendus pendant la période COVID.

En 2021 :

- ▶ 204 ménages ont bénéficié d'un soutien (194 en 2020)
- ▶ 405 personnes ont été conduites à l'ESE et 359 livraisons à domicile réalisées dans le cadre du dispositif Mobil@lim
- ▶ 563 colis alimentaires ont été distribués sur l'année et 907 colis à destination des quartiers fragiles de la ville

Aide alimentaire COVID dans les quartiers prioritaires de la ville



Le CCAS a mis en place une action d'aide alimentaire en faveur des personnes résidant sur les quartiers prioritaires de la ville et ayant été impactées financièrement par la crise du Covid-19. Cette action a été organisée en partenariat avec la Direction départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations, la Banque Alimentaire, le Conseil Départemental, les bailleurs sociaux, la Caisse d'Allocations Familiales, les centres sociaux associatifs, la Mission Locale, les associations caritatives et les services municipaux (centres sociaux municipaux, médiateurs de quartier...).

Des distributions de produits alimentaires et d'hygiène ont été organisées régulièrement sur chacun des 9 quartiers prioritaires de la ville en complément des actions déjà existantes par le biais de l'Épicerie sociale et éducative, et en complément des actions proposées par les associations caritatives impliquées.

Pour mener à bien cette action, un travailleur social a été recruté par la Ville, dont la mission a consisté à assurer les distributions mais aussi à travailler avec les acteurs de proximité afin de repérer des personnes dans le besoin et d'informer ou orienter les usagers vers d'autres dispositifs de droit commun selon les problématiques identifiées..

En 2021, l'action s'est poursuivie jusqu'au 31 août :

- ▶ 65 distributions ont eu lieu dans les QPV
- ▶ 631 familles concernées soit 2 341 personnes
- ▶ 21 815 kilos de denrées distribués

Des accompagnements pour lutter contre l'isolement des personnes âgées



Le Service Informations Seniors (SIS) est un service d'accueil, d'écoute et d'orientation au service des aînés du territoire et de leurs proches. Il conseille au quotidien les seniors : aide sociale en établissement, offres d'accueil en établissements pour personnes âgées, maintien au domicile, de lutte contre l'isolement ou la fracture numérique, aide à l'inscription sur la plateforme Via Trajectoire, ainsi que l'aide à la mobilité).

L'activité du dispositif de Lutte contre l'isolement repose sur un travail partenarial avec les institutions et services pouvant jouer un rôle d'alerte et de repérage du public ciblé. La pandémie de Covid-19 a modifié de façon importante l'intervention des accompagnants extérieurs et l'activité d'appels de convivialité mise en place en 2020 a été pérennisée en 2021 pour répondre aux craintes de visites liées à la pandémie.

La Cellule covid, mise en place lors du premier confinement, a par ailleurs été réactivée du 12 octobre 2020 au 23 avril 2021. À compter du 12 mars 2021, à la demande de l'ARS, le service a procédé au recensement des personnes isolées pour la vaccination contre la COVID. Le SIS a travaillé en partenariat avec le service de vaccination pour la prise de rendez-vous.

Le travail coordonné avec d'autres services de la municipalité est toujours actif, notamment avec le Service relations extérieures de la médiathèque de la Ville de Limoges (15 « seniors isolés » bénéficient du portage de livre à domicile). À compter du mois de novembre 2021, à leur demande et afin de pallier l'absence de renouvellement du personnel, le SIS effectue le portage de livres pour les personnes ressortissantes des 2 services.

En 2021 ::

- ▶ Le service a rencontré 82 nouvelles personnes dans le cadre du dispositif de lutte contre l'isolement
- ▶ Les 2 travailleurs sociaux ont réalisé 328 visites à domicile
- ▶ Les services civiques du CCAS ont effectué 946 visites

Solidarité numérique auprès des personnes âgées



En 2021, le CCAS a géré en moyenne et mensuellement 61 dossiers d'accompagnement aux démarches administratives dans le but de lutter contre la fracture numérique et aider au dépôt en ligne des demandes d'admissions en établissements pour personnes âgées sur la plateforme Via Trajectoire.

Issu d'une dynamique locale, le collectif Silver Geek regroupe entreprises, acteurs publics et associations autour du thème de la solidarité numérique auprès des personnes âgées et de leurs familles. Ce projet consiste à faire découvrir et rendre accessibles les nouvelles technologies aux seniors grâce à une approche humaine et participative, avec notamment l'usage de tablettes, consoles de jeu vidéo adaptées aux seniors... tout en créant des liens intergénérationnels et en renforçant le bien-être et la santé des seniors qui participent aux jeux.

Le CCAS a loué un casque de réalité virtuelle pour une durée de 6 mois et acheté 3 tablettes numériques dans le cadre d'un projet de réalité virtuelle.

En 2021 ::

- ▶ en moyenne 61 dossiers par mois d'accompagnement aux démarches numériques

Le développement d'activités pour la prévention de la perte d'autonomie



Les trois résidences autonomie municipales (RAM) renforcent chaque année les actions de prévention de la perte d'autonomie des résidents, par un large panel d'activités.

Le service Animations loisirs seniors a proposé de septembre à décembre 2021, une fois par semaine, lorsque la situation sanitaire l'a permis, dans son offre d'activités, des séances activités physique adaptées et de bien-être : danses latino, Tai chi, marche avec bâtons, yoga, promenade douce, détente sportive, balade, relaxation bien-être, sophrologie.

Le service Animations loisirs seniors propose aussi un programme varié d'activités afin de maintenir le lien social, lutter contre la fracture numérique, l'isolement et la solitude.

La crise sanitaire a eu un impact sur l'activité du service du fait d'une fermeture des sites une partie de l'année. L'équipe d'animations a alors été affectée à des missions d'appel de convivialité dont l'objectif était de maintenir le lien social dans un contexte de fermeture. Les adhérents du service ont également pu bénéficier d'actions de prévention de la santé et de lutte contre la perte d'autonomie. Le service a proposé des séances de jeux de mémoire, d'équilibre et des stages de prévention des chutes.

Le service a également programmé des séances en lien avec le développement durable, en partenariat avec l'UFC Que Choisir : Je limite ma consommation d'énergie, j'économise l'eau à la maison.

Un pôle gérontologique à destination des personnes dans le grand âge



Dans le cadre du projet de reconstruction de l'EHPAD Marcel-Faure, le bâtiment a été conçu afin de créer un vrai lieu fonctionnel de vie et de travail.

Pour s'adapter à l'augmentation de la population âgée dépendante à Limoges, la capacité d'accueil de l'établissement a été augmentée de 16 lits. En plus des locaux habituels, l'établissement est doté de nouveaux espaces de vie et d'activité : salle de kinésithérapie, salon de coiffure et esthétique, salon des familles, télémédecine, lieu de culte, jardin thérapeutique aménagé avec des espaces de déambulation sécurisés et des terrasses...

Le caractère innovant de cette opération est de positionner l'EHPAD comme établissement ressource pour les habitants du quartier, leur permettant ainsi de bénéficier de l'ensemble des services d'un EHPAD, à savoir : restauration, entretien du linge, animation, maintien de l'autonomie, lutte contre l'isolement.

► Coût global du projet : 13 865 000 €

2 - FAVORISER LES ÉCHANGES ENTRE LES CITOYENS

Le conseil municipal des enfants (CME)



La Ville de Limoges a mis en place depuis plusieurs années un conseil municipal des enfants pour contribuer à la formation des citoyens de demain et impliquer les jeunes dans la vie de leur ville, dans le respect de la neutralité politique.

Répartis en 4 commissions thématiques, les jeunes élus proposent des projets pour améliorer le quotidien des enfants de la ville et renforcer le bien-vivre à Limoges. Ces propositions peuvent être présentées au conseil municipal de la Ville, créant ainsi l'articulation nécessaire entre les deux instances.

En 2021, au sein de leurs commissions, les jeunes élus ont commencé à travailler sur les projets suivants qui seront finalisés en 2022 :

- la création d'aménagements dans les parcs de la ville pour favoriser les classes dehors ;
- la réalisation de pastilles vidéo sur les valeurs du sport ;
- la mise en place d'un projet solidaire pour soutenir les associations œuvrant dans le domaine de la réussite éducative.

Les conseils de quartiers



Les conseils de quartiers ont été installés sous leur forme actuelle – instance de 12 membres à parité femmes/hommes – en 2015. Ils constituent une instance privilégiée de concertation dans tous les domaines relevant de la gestion du cadre de vie et de l'animation des quartiers. Ils sont également une force de proposition et peuvent saisir le maire sur tout sujet intéressant le quartier. Désormais, chaque conseil de quartier dispose d'un budget participatif annuel de 5 000 €. Depuis 2015, trois réunions annuelles et une assemblée générale par quartier (ouverte au public) sont organisées. Elles ont permis de concrétiser différentes actions.

En 2021, après trois ans de mandat, les dix conseils de quartier ont été renouvelés sur la base des candidatures reçues (près de 300), lors du tirage au sort par de jeunes élus du conseil municipal des enfants devant huissier. Au premier trimestre, une réunion d'installation officielle pour chacun des quartiers a permis de présenter et d'échanger sur leurs missions et les moyens alloués. L'action s'est trouvée limitée par les conditions sanitaires en vigueur, et une seule réunion par instance a pu être organisée au second semestre.

● Opération de nettoyage des bords de Vienne **NOUVEAU**

À l'initiative du conseil de quartier Les Ponts-Le Sablard, rejoint par celui de Limoges sud Romanet, une opération nettoyage des bords de Vienne a été créée en 2021. D'abord testée pendant deux mois, cette action se déroule désormais tous les deux mois, le 3^e dimanche du mois, dans un esprit convivial. L'objectif de cette action ouverte à tous est bien de sensibiliser le public à cette pollution que constituent les déchets pour faire évoluer les comportements. La Ville fournit tout le matériel nécessaire : gants, sacs, pinces...

Des animations dans les quartiers pendant l'été 2021



Afin d'apporter une offre d'animations à destination des habitants des quartiers dans le contexte de crise sanitaire, l'ensemble des services municipaux se mobilise durant l'été aux côtés du tissu associatif pour proposer des activités sur l'espace public.

En 2021, dans les 9 quartiers prioritaires différentes animations ont été proposées : Beaubreuil et La Bastide plage, Partir en livre, Festival des Arts et des Savoirs, Ciné plein air sur 3 quartiers (Bellevue Sainte-Claire, Sablard et Vigenal)

Du 19 au 23 juillet dans le quartier des Portes-Ferrées, la Ville de Limoges a coordonné et financé l'opération « Espace dans ma Ville ». À cette occasion, les jeunes âgés de 8 à 14 ans ont profité de plusieurs animations autour de la découverte de l'espace comme un planétarium, les drones, etc.

Des navettes ont été proposées à destination des plages du département (Saint-Pardoux, Bussière-Galant, Bujaleuf). Ce dispositif est cofinancé par la Ville de Limoges et la CAF.

- ▶ Plus de 15 000 participants sur les 2 mois d'été
- ▶ Plus de 540 activités proposées
- ▶ 35 navettes vers les plages du département ont bénéficié à 871 jeunes de 3 à 17 ans

3 - PRÉSERVER LA SANTÉ DES POPULATIONS

Centre de vaccination antiCovid **NOUVEAU**



En proposant d'ouvrir et de gérer un centre de vaccination dédié, la Ville s'est inscrite en soutien de l'État dans la protection des populations face à la pandémie. Entre mi-janvier 2020 et mi-mars 2022, la capacité d'accueil a su s'adapter à l'évolution de la doctrine vaccinale fixée par l'État pour offrir de 1 à 6 lignes vaccinales permettant de vacciner jusqu'à près de 3 000 personnes par semaine.

Un partenariat a été développé avec les Pompiers de l'Urgence Internationale, l'ARS, la CPAM87, les Conseils de l'Ordre des Médecins et des Infirmiers.

Ce dispositif a été complété par des actions de vaccination éphémères à destination des habitants des quartiers politiques de la ville et des élèves des collèges et lycées de la ville.

- ▶ 75 000 doses de vaccin injectées
- ▶ Plus de 100 professionnels de santé volontaires mobilisés
- ▶ Un coût global (hors personnel permanent de la collectivité mis à disposition et charge liée au local utilisé) de 277 450 € intégralement remboursé par l'ARS
- ▶ Demande de subvention au FEDER pour les coûts non pris en charge par l'ARS (192 347 €)

« Limoges, Ville Santé Citoyenne »



Les engagements prévus par la charte visent à proposer, pour préserver la santé des habitants de Limoges, un ensemble d'actions dans les champs d'intervention suivants :

Dès 2015, la Ville s'est engagée pour améliorer l'état de santé et le bien-être de ses concitoyens en utilisant les leviers des politiques publiques locales, avec notamment la signature d'une charte élaborée en partenariat avec l'ARS (Agence régionale de santé) et associant plusieurs partenaires : l'Assurance maladie Centre-Ouest, la CCI de Limoges et Haute-Vienne, l'Académie de Limoges, la Mutualité française limousine, Legrand, le Limoges CSP et la Banque Tarneaud. Au travers de cette charte, l'ensemble des partenaires souhaite proposer des actions dans les champs d'intervention suivants :

- La prise en compte des déterminants de santé dans les projets d'aménagement de la Ville (cadre de vie, mobilité, activités économiques, logement...)
- La réduction des inégalités territoriales de santé ;
- L'amélioration de l'accès aux services de soins publics et privés ;
- L'intégration des citoyens souffrant de troubles en santé mentale ;
- L'accès des habitants à la vie culturelle, associative et sportive ;
- La garantie d'un environnement de qualité pour tous ;
- Le développement des actions d'éducation et de promotion de la santé, notamment sur la dimension sport/santé et sur le champ de l'alimentation [Limoges, ville active du Plan national nutrition santé (PNNS) ;
- La participation des habitants aux décisions dans les quartiers et dans les entreprises partenaires.

Des outils pour réduire les inégalités territoriales et sociales de santé



Dès 2015, la Ville a affirmé sa volonté d'améliorer l'état de santé et le bien-être de sa population en utilisant les leviers des politiques publiques locales. Cette affirmation a pris corps avec la signature d'un nouveau Contrat Local de Santé (CLS) pour la période 2018-2022 et la mise en place d'un Conseil Local en Santé Mentale (CLSM).

● Le contrat local de santé (CLS)

Les actions inscrites dans le CLS visent à réduire les inégalités sociales d'accès à la santé pour les personnes les plus vulnérables. La seconde version du contrat (CLS2) court de 2018 à 2022.

En 2021, un colloque à destination des médiateurs-adultes relais dans les quartiers Politique de la Ville a été organisé afin de les informer des facilités d'accès à la santé ; les thématiques abordées ont été les suivantes : CLS et droit à la santé, l'aide à l'accès aux soins, la Pass mobile du CHU, les bilans de santé

gratuits, l'importance du dépistage précoce dans la lutte contre les cancers, le dispensaire de l'Ordre de Malte une offre de soins pour les plus démunis, l'EMPP du CH Esquirol, se prémunir de toutes les formes d'addiction, le dépistage et la vaccination contre les maladies infectieuses.

Un jardin partagé a été mis en œuvre au sein du Jardin d'Orsay rénové. Sa gestion a été confiée à l'association Jardinons Ensemble À Limoges (JEAL) afin de favoriser la pratique d'une activité physique tout en développant du lien social avec les autres membres de l'association.

Des ateliers « santé au féminin » ont été proposés dans le cadre d'Octobre Rose, en écho à la campagne de distribution de protections hygiéniques réalisée par le CCAS.

Les formations aux gestes de premiers secours ont été poursuivies à destination prioritairement des mères des quartiers Politique de la Ville. Ces formations diplômantes permettent d'accéder aux emplois d'agent de sécurité pour les hommes en recherche d'emploi.

Enfin, les travaux préparatoires à l'écriture du futur CLS3 (2023-2027) ont été lancés ; un diagnostic territorial de santé par l'ORS sera courant 2022.

Bilan d'exécution à 18 mois du terme du CLS2 :

► 11 signataires engagés sur le CLS2

► 54 actions réalisées, 25 en cours de réalisation et 8 clôturées sur un total de 96 intentions soit un taux global de réalisation de 90 %

● Le conseil local en santé mentale (CLSM)

Le CLSM est un espace de concertation et de coordination entre les élus locaux, les services de psychiatrie publics, les usagers et les aidants. Il définit et met en œuvre les politiques locales et les actions pour améliorer la prévention et le parcours de soins en santé mentale.

Une cellule de coordination avec divers professionnels du centre hospitalier Esquirol a été créée pour examiner des situations individuelles complexes correspondant à des signalements faits par des acteurs de terrains (bailleurs sociaux, syndic, polices nationale et municipale, services municipaux, etc.), dont les personnels ont pu bénéficier d'une sensibilisation à la santé mentale.

En 2021, ce sont ainsi 26 situations qui ont fait l'objet d'une attention. Par ailleurs, deux sessions de sensibilisation à la maladie psychiatrique ont été proposées aux professionnels partenaires dont une à destination des personnels de Limoges Habitat (7 autres ont dû être annulées du fait de la crise sanitaire).

Le sport et la santé



La Ville a adhéré en 2019 au réseau des Villes-Santé de l'Organisation Mondiale de la Santé, qui lui permet de partager ses expériences et de profiter de celles des autres villes membres. Elle y siège au groupe de travail « Ville Sport-Santé ». Depuis juillet 2020, une conseillère municipale a reçu une délégation sport et santé dans le cadre des villes membres de l'OMS.

● Une offre innovante et diversifiée à l'attention des établissements d'hébergement

Concernant les RAM, dans le cadre d'un projet transversal par convention avec l'Université et la Ville de Limoges par la Direction de la santé, elles continuent de participer au projet INCOME DESTINATION BIEN-ÊTRE débuté en 2020, destiné à développer des actions collectives et individuelles avec un support ludique (jeu virtuel projeté) quant à l'activité physique et cognitive pour les résidents.

Les RAM proposent aux résidents des activités en lien avec le forfait autonomie qui contribuent au maintien de l'autonomie des personnes âgées : vélo-cognitif, activités physiques adaptées, musicothérapie, art thérapie. Des activités en petits groupes sont aussi proposées aux résidents; elles permettent entre autres de conserver le lien social : jeux de société, lecture du journal autour d'un café, ateliers cuisine...

Concernant les EHPAD, « PADI Palli » est un projet de recherche qui se déroule dans 3 anciennes-régions dont la région Nouvelle-Aquitaine. 21 EHPAD y participent dont l'EHPAD Pr. Joseph-de-Leobardy. Cette étude a pour but de développer l'approche des soins palliatifs au sein des EHPAD. Dans le cadre de ce projet le personnel de l'EHPAD collabore avec une équipe de recherche et les structures spécialisées en soins palliatifs. Cette collaboration permettra une évolution des pratiques dans le suivi des résidents selon le changement de leur état de santé et en fonction de leurs besoins. Dans le cadre de ce projet, soignants, résidents et familles pourront être amenés à rencontrer un membre de l'équipe de recherche pour discuter de l'approche de la démarche palliative. Les résidents concernés seront préalablement informés ainsi que leurs familles. L'équipe de recherche travaillera conjointement avec les équipes soignantes sur une durée de 2 ans.

● Les printemps sportifs

Dans le cadre de la politique d'animation sport-santé, Les Printemps Sportifs sont une opération majeure plébiscitée par les Limougeauds depuis leur création en 2014. Ce programme de huit semaines permet aux plus de 50 ans non licenciés de pratiquer une activité physique et sportive dans un cadre convivial et sécurisé, encadrés par les éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives municipaux et 10 associations partenaires. Il a pour objectif de contribuer au bien-être des personnes de 50 ans et plus, de maintenir leur capital santé et préserver leur qualité de vie, de renforcer la cohésion sociale par le sport et enfin de contribuer à la valorisation du patrimoine local.

À l'occasion de l'édition 2021 des Printemps Sportifs, la programmation a été adaptée en raison de la situation sanitaire :

- une première période « Printemps Sportifs à la maison » de janvier à mars a proposé des cours en ligne de renforcement musculaire et de gymnastique douce, accompagné par des éducateurs sportifs ;
- une seconde période « Printemps Sportifs nature » d'avril à juin, a proposé de nombreuses activités parmi lesquelles : aviron, vol à voile, stand up paddle, padel (dérivé du tennis), yoga en extérieur, canoë-kayak, initiation au vélo électrique V'Lim, etc.

L'opération 2021 :

- ▶ 124 personnes âgées de 50 à 86 ans ont participé à 1 ou 2 cycles de 8 séances
- ▶ 10 éducateurs sportifs municipaux mobilisés
- ▶ 8 associations sportives partenaires

La réduction des perturbateurs endocriniens



Signataire de la charte d'engagement « Villes et territoires sans perturbateurs endocriniens », Limoges est lauréate 2018 du « Territoria d'or » dans la catégorie prévention pour ses actions de lutte contre les perturbateurs endocriniens, identifiée par le gouvernement comme l'une des dix priorités nationales dans le 3^e Plan National Santé Environnement.

Toutes les crèches municipales ont mis en place des actions visant à agir sur la réduction des perturbateurs endocriniens, afin de créer un environnement plus sain pour les jeunes enfants et sensibiliser les parents et les professionnels. Ces actions s'articulent autour de 5 thèmes :

- nettoyer sans polluer et sans se polluer ;
- acheter exigeant ;
- mieux respirer ;
- jouer tout simplement ;
- être mieux dans son assiette.

Dans ce cadre, la Ville est largement reconnue pour la création d'un plateau en porcelaine, qui a remplacé les anciennes assiettes incassables en mélanine dans les crèches depuis août 2019. Ce plateau a été conçu spécifiquement pour les crèches de Limoges dans le cadre d'un partenariat exemplaire entre des lycées, des entreprises locales et la Ville. Les assiettes en porcelaine ont également été généralisées dans les restaurants scolaires qui n'utilisent plus de contenants en copolyester (gobelet, assiettes et bols) depuis la rentrée 2020.

En 2021, à l'occasion du renouvellement du marché public, les couches jetables sont écologiques et le savon nettoyant écocertifié est produit localement.

Sensibilisation des enfants aux nuisances sonores



Des animations scolaires relatives à la perception du bruit et aux risques auditifs sont organisées pour les classes volontaires du CE2 au CM2 des écoles de Limoges, en partenariat avec l'Inspection Académique et la Fédération HIERO Limoges. Elles sont conduites sur une heure, à partir des malles d'activités pédagogiques (poker du son, simulation de surdité avec casques et bouchons d'oreilles, blind-test styles musicaux, chaîne d'amplification et maquette d'une oreille manipulable...). Les enseignants participent quant à eux à une conférence atelier.

► 1 544 élèves ont été sensibilisés depuis 2015

Intégration des enfants souffrant de problèmes de santé



Favorise l'accueil, sur les temps périscolaires, des enfants qui souffrent de problèmes de santé chronique (Asthme, diabète, allergies alimentaires, épilepsie...)

À ce jour, 300 enfants font l'objet d'un Projet d'Accueil Individualisé, leur permettant d'être accueillis sur les temps périscolaires avec adaptation de leur repas, administration d'un traitement ou encore en leur apportant une vigilance particulière

Mise en place de défibrillateurs



La mise en place de défibrillateurs se poursuit afin d'être conforme à un décret de fin 2018 obligeant les municipalités à l'installation de dispositifs dans des ERP. En parallèle une animation pédagogique auprès des CM2 est organisée sur le thème : « Localisation des défibrillateurs et comportements citoyens face aux situations de risque ».

En 2021, la Ville a installé 26 défibrillateurs, portant à 106 le nombre d'équipements dans des ERP (établissements recevant du public). 91 installations ont été réalisées dans des armoires de surveillances qui appellent directement les services de secours lors de la saisie du défibrillateur et permettent un suivi à distance de l'appareil (dysfonctionnement, prise de l'appareil...).

Les séances de formation et d'animation scolaire se poursuivent :

- de 2015 à 2021, les interventions dans 83 classes de CM2 ont permis de sensibiliser 2 310 enfants ;
- depuis 2011, 33 séances de formation ont également été organisées à destination du personnel municipal travaillant à proximité des défibrillateurs : 380 personnes ont ainsi été formées.

En 2021 :

- ▶ 106 défibrillateurs installés au total sur le territoire de la ville de Limoges
- ▶ 25 400 € TTC d'achat de matériel en 2021
- ▶ 24 600 € TTC ont été dépensés pour la maintenance annuelle des appareils en 2021

4 - PROMOUVOIR UNE ALIMENTATION DURABLE ET RÉDUIRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Lait et fruits à l'école



La Ville de Limoges s'était inscrite en 2010 dans le dispositif européen « Un fruit à la récré », dont l'objectif était de sensibiliser les enfants à l'équilibre alimentaire et à la notion de « bien manger » par le plaisir, la curiosité, la découverte et le jeu. Mise en place dès 2016 dans certaines écoles inscrites en quartiers prioritaires dans le cadre du Programme Nutrition Santé. Ce dispositif, renommé en 2018 « Un fruit à l'école », s'est étendu à toutes les écoles des quartiers prioritaires par la distribution d'un fruit à la récréation, une fois par semaine, ainsi que la réalisation d'une séance d'accompagnement pédagogique. La distribution de fruits à la récréation du matin n'étant plus éligible aux financements européens, la Ville a souhaité poursuivre une année de plus cette action au profit des enfants des quartiers prioritaires.

En septembre 2020, le dispositif « Un fruit à l'école » disparaît et devient « Lait et fruit à l'école ». Ce nouveau programme de l'Union Européenne consiste en l'octroi d'une aide pour la distribution de fruits et légumes, de banane, de lait et de certains produits laitiers aux élèves de la maternelle à la terminale, dans les établissements scolaires. La Ville a souhaité s'inscrire dans ce dispositif sur le temps du midi et donc, d'en faire bénéficier tous les enfants déjeunant dans les restaurants scolaires soit 5 400 enfants en moyenne.

En 2021 :

- ▶ 5 800 enfants bénéficiaires
- ▶ Subvention France Agrimer versée à la Ville : 50 000 €

Petits déjeuners à l'école **NOUVEAU**



La Ville de Limoges permet aux enfants scolarisés dans les territoires prioritaires de bénéficier d'un petit déjeuner gratuit par semaine, et de développer leur éducation à l'alimentation et au goût.

Année scolaire 2021/2022

- ▶ 17 écoles soit 2 000 enfants environ, 67 657 petits déjeuners servis
- ▶ Subventions Éducation nationale versées à la Ville : 90 000 €

La lutte contre le gaspillage alimentaire dans les restaurants scolaires



Les 20 restaurants scolaires et la cuisine centrale génèrent chaque jour des surplus de production et le gaspillage dans les assiettes est de plus en plus présent. Or, conformément à la réglementation en vigueur (Loi Egalim), la Ville de Limoges lutte contre le gaspillage alimentaire en adaptant au plus près de la consommation, les volumes produits et en revalorisant les surplus de production.

En 2021, une subvention de 60 000 € a été obtenue dans le cadre de France Relance pour le développement des dons alimentaires aux associations, l'achat de thermoscelleuses pour des emballages cartons 100 % recyclables a ainsi pu profiter à 16 restaurants scolaires.

Acquisition de deux véhicules réfrigérés pour le transfert des dons aux associations.

La sensibilisation des enfants dans les écoles sur le gaspillage alimentaire se poursuit et chaque semaine, la consommation dans les restaurants scolaires est étudiée. Les efforts de la Ville en matière de lutte contre le gaspillage ont été récompensés par le trophée CREPAQ.

En 2021 :

- ▶ 1,2 tonnes de dons aux associations en 2021
- ▶ Réduction d'environ 50 % des dons dû à une meilleure gestion (commande, production)
- ▶ Réduction des dépenses d'achats alimentaires

5 - PRÉVENIR LES INCIVILITÉS ET DE L'INSÉCURITÉ SOCIALE

Prévenir les conduites de nature à troubler la tranquillité des habitants



Dans un environnement de plus en plus anxiogène, où la violence des actes s'est accentuée, l'action a pour objectif de lutter contre l'insécurité et le sentiment afférant par une présence dissuasive, rassurante et visible de la police municipale. Il s'agit de participer à la garantie de l'ordre public, et à la protection des personnes et des biens.

En 2021, la police municipale a été très impliquée dans la gestion du Covid et l'application des règles sanitaires. Elle a également contribué fortement à la garantie de l'ordre public et à la gestion des tensions liées aux conséquences du confinement (violences intrafamiliales, tapages, etc.)

- ▶ Effectifs : 66 policiers municipaux en 2021 (52 en 2015)
- ▶ 10 265 interventions en 2021, (11393 en 2020) dont :
 - 1 967 pour troubles à l'ordre public
 - 1 111 pour tapages
 - 175 pour ivresse sur la voie publique (qui ont occasionné 499 procès-verbaux)

Accompagner la population avec un dispositif de médiation



Le service médiation municipale couvre les 9 quartiers prioritaires de Limoges : Val de l'Aurence, Bellevue / Sainte-Claire, La Bastide, Le Vigenal, Les Coutures, Beaubreuil, Le Sablard et les Portes-Ferrées.

✓ **La médiation par les pairs** permet de sensibiliser et former des élèves référents dit « sentinelles » aux phénomènes de harcèlement scolaire, de repérer les élèves potentiellement « boucs émissaires » et apaiser les petits différends du quotidien. C'est un outil efficace de lutte contre le harcèlement et les phénomènes de bouc émissaires au sein des établissements scolaires.

✓ **Le théâtre forum** est un outil interactif qui permet, par le biais du jeu théâtral, de faire émerger la parole et la réflexion sur des thématiques du quotidien pouvant devenir conflictuelles, générant injustices et victimes (harcèlement, violences psychologiques ou physiques, discriminations, homophobie, incivilités...) et finalement de mettre en scène des situations devant un public. Les spectateurs sont invités à réagir et à prendre part au « spectacle » en remplaçant un comédien et venant au soutien du comédien « victime » dans la scène. L'idée est de faire évoluer la scène vers des solutions possibles, de tenter ainsi d'aider « la victime » et de faire cesser le conflit.

En 2021, différentes universités parmi lesquelles Cagliari, Braga, et Murcia, ont sollicité la Ville de Limoges pour s'engager dans l'élaboration et la mise en œuvre d'un projet à dimension européenne appelé LIMEDIAT : la création d'un diplôme de Licence Européenne en Médiation pour l'Inclusion Sociale

Un système de vidéo protection pour pacifier l'usage du domaine public



La mise en place d'un système de vidéo protection sur la ville de Limoges a notamment permis de contribuer à atteindre les objectifs du Plan local de Sécurité et du Plan de Prévention de la Délinquance, et plus particulièrement la prévention des atteintes aux personnes et aux biens, la dissuasion du passage à l'acte et l'aide à l'élucidation, à l'exploitation a posteriori des informations recueillies.

- ▶ 181 caméras sont déployées sur le territoire de Limoges
- ▶ En 2021, le centre de supervision urbain a réalisé 2 398 interventions, a permis l'arrestation de 90 individus et a reçu 220 réquisitions judiciaires. Les faits de délinquance générale ont diminué depuis le développement de la vidéo protection et le taux de résolution de faits élucidés est de 50%
- ▶ L'investissement total dédié à la vidéo protection depuis 6 ans est de 1 666 000 €, subventionné à 40 % par l'État

L'épanouissement de tous les êtres humains



Actions solidaires des ALSH **NOUVEAU**



Cette action engagée par les ALSH de la Ville de Limoges, vise à faire découvrir le monde associatif et solidaire aux enfants et aux jeunes en leur permettant de participer à des actions solidaires. Par une action éducative dès le plus jeune âge, la ville lutte contre les discriminations, les préjugés et favorise l'engagement individuel et collectif dans la vie de la Cité.

Cette action a été possible grâce à des partenariats avec plusieurs associations dont le secours populaire, les chiens guides d'aveugles, la société protectrice des animaux, SOS racisme, les Grizzly Foot Fauteuil (pour la découverte handisport).

En 2021, plus de 600 enfants ont pris part à ces actions :

- ▶ 500 cartes de vœux offertes aux personnes âgées résidant en EHPAD
- ▶ Collecte de plus de 150 jouets et jeux en faveur des bénéficiaires du Secours populaire
- ▶ Collecte de nourriture et de produits pour les animaux du refuge de la SPA

Limoges, Ville créative de l'Unesco



En 2017, Limoges a été la quatrième ville française distinguée par cette précieuse reconnaissance internationale, pour avoir placé la création et les arts du feu au cœur de sa stratégie de développement urbain, culturel et économique.

Ce label récompense l'excellence du savoir-faire séculaire de Limoges dans la catégorie artisanat et arts populaires, pour ses 9 siècles de créativité et d'innovation dans les domaines des arts du feu (émaux, porcelaines et vitraux). C'est la reconnaissance de nombreux acteurs locaux : le pôle européen de la céramique (pôle de compétitivité et incubateur), l'école d'ingénieurs en céramiques industrielles (ENSIL-ENSCI), des centres de recherche, l'école nationale supérieure d'art, le musée national Adrien-Dubouché, le musée des Beaux-Arts, les manufactures historiques, ainsi que de jeunes créateurs, artistes et designers.

Cette distinction renforce la position de Limoges en qualité de première ville créative de Nouvelle-Aquitaine et constitue un formidable tremplin pour les acteurs locaux de la création et de l'innovation.

L'Unesco réunit les 170 villes créatives du monde pendant plusieurs jours afin de permettre d'échanger autour de leurs expériences. Après une interruption due à la pandémie COVID, la XIV^e Conférence annuelle du Réseau des Villes créatives de l'Unesco est prévue à Santos, au Brésil en 2022.

Le projet éducatif de Territoire (PEdT)



Le Projet Éducatif de Territoire (PEdT) de Limoges formalise la politique éducative de la Ville et de ses partenaires. Il établit des intentions éducatives et des objectifs qui répondent aux enjeux et aux spécificités du territoire.

Le PEdT est piloté et animé par la Ville de Limoges en partenariat avec l'État, la Caisse d'allocations familiales de la Haute-Vienne et les associations des quartiers dans une démarche de coéducation.

À travers le PEdT, la Ville de Limoges affirme les engagements qu'elle a pris avec l'Unicef pour promouvoir et défendre les droits de l'enfant, veiller à considérer leurs attentes et mettre en œuvre des politiques municipales tenant compte de leurs intérêts. Pour la première fois, en 2017, elle a été honorée du titre de Ville amie des enfants, qui lui a été décerné par l'Unicef. Ce titre reconnaît l'engagement et les efforts réalisés par la collectivité pour les enfants et les jeunes.

En 2021, le PEdT de Limoges a été renouvelé pour trois années scolaires, du 1^{er} septembre 2021 au 31 août 2024. La Ville de Limoges et ses partenaires formulent cinq intentions éducatives dans le PEdT de Limoges 2021-2024 :

- 1^{re} intention : Favoriser la réussite éducative et scolaire de l'enfant et préparer les citoyens de demain (Éducation et citoyenneté) ;
- 2^e intention : Accompagner le développement, l'éducation et la socialisation des jeunes enfants (Petite enfance) ;
- 3^e intention : Favoriser l'inclusion sociale des enfants et des jeunes, veiller à la qualité du climat scolaire, prévenir les risques de rupture et accompagner les jeunes en situation de décrochage (Solidarité, inclusion et prévention) ;
- 4^e intention : Assurer le bien-être des enfants en favorisant leur épanouissement, leur respect et leur individualité (Santé, bien-être, protection et environnement) ;
- 5^e intention : Favoriser l'accès aux loisirs et aux pratiques culturelles et sportives, former aux outils numériques (Culture, loisirs, sport et numérique).

Dans la continuité avec le rythme hebdomadaire d'enseignement de quatre jours, adopté en septembre 2018, et en cohérence avec les avis majoritaires des conseils des écoles publiques de Limoges, la Ville de Limoges a proposé à la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN) de la Haute-Vienne de maintenir l'organisation dérogatoire du temps scolaire à quatre jours par semaine, avec huit demi-journées de six heures.



Enfin, dans le cadre du PEdT, l'État a renouvelé l'attribution du label Plan mercredi pour sept accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) périscolaires municipaux et pour six ALSH périscolaires associatifs des quartiers de Limoges.

Limoges Ville amie des enfants



unicef 
pour chaque enfant

Aux côtés de l'Unicef, la Ville de Limoges s'est engagée à promouvoir et à défendre les droits de l'enfant, à considérer leurs attentes et à mettre en œuvre des politiques municipales tenant compte de leurs intérêts. Pour la première fois, en 2017, elle a été honorée du titre Ville amie des enfants, qui lui a été décerné par l'Unicef. Ce titre reconnaît l'engagement et les efforts réalisés par la collectivité pour les enfants et les jeunes.

La Ville de Limoges place le savoir-vivre et le respect au cœur des actions qu'elle propose. Avec son intention de préparer les citoyens de demain, elle souhaite créer les conditions favorables pour former et préparer les enfants à devenir des citoyens. Pour cela, elle contribue à l'apprentissage de la vie démocratique et du devoir de citoyen notamment avec l'élection du Conseil municipal des enfants (CME) qui permet le débat d'idées, l'échange, la participation et l'écoute de l'autre, la participation des enfants au sein des activités proposées et l'apprentissage des règles de vies en collectivité et du respect des institutions.

En partenariat avec l'Unicef, la Ville participe à la promotion et à la défense des droits de l'enfant et envisage de développer les moyens de consulter les enfants et les jeunes pour connaître leur avis sur les sujets et les projets qui les concernent. Elle incite les enfants et les jeunes à adopter des comportements civiques et citoyens.

En 2021 :

- l'Unicef a de nouveau attribué en juillet, le titre Ville amie des enfants à la Ville de Limoges pour le mandat 2020-2026 et le plan d'actions de Limoges, Ville amie des enfants 2020-2026 a été adopté par le Conseil municipal de septembre. La Ville a également reconduit son partenariat avec l'Unicef en signant la convention et la charte Ville amie des enfants et en formalisant une feuille de route annuelle avec le Comité Unicef Limousin ;
- le 26 mai, la quatrième journée nationale de la solidarité des enfants et des jeunes était dédiée à la préservation et à la protection de l'environnement en partenariat avec le comité Unicef Limousin, l'UFC Que Choisir ? et l'Union départementale des premiers secours (UDPS) de la Haute-Vienne ;
- la 4^e Semaine des droits de l'enfant s'est déroulée du 18 au 26 novembre 2021 avec notamment la plantation d'un arbre des droits de l'enfant dans le parc des étoiles du quartier du Val de l'Aurence, des activités et jeux autour des droits de l'enfant et sur la thématique « Au fil des émotions » ou encore l'illumination de l'hôtel de ville et de la place de la République avec la couleur bleue de l'Unicef

1 - ACCOMPAGNER LES ENJEUX ÉDUCATIFS DU TERRITOIRE

ODYSSÉE, programme éducatif francophone par l'Unesco **NOUVEAU**



ODYSSÉE est un programme éducatif francophone parrainé par l'Unesco, qui a l'ambition de faire prendre conscience aux enfants du patrimoine naturel et culturel qu'ils côtoient.

Reposant sur une approche pédagogique novatrice, le programme éduque à la tolérance par le jumelage de classes de France et du monde à l'aide des nouvelles technologies de l'information et de la communication. Les élèves sont encouragés à découvrir leur patrimoine de proximité, puis à le partager grâce aux moyens modernes d'expression qu'offre la création artistique (Autoportrait, art oratoire, traditions culinaires, mémoire).

Pour cette première année pilote, 4 classes de CM1/CM2 (97 élèves) sélectionnées sur des critères de mixité sociale, géographique et de volontarisme des enseignants participent au programme : CM2 Bellevue, CM2 la Brègère, CME Roussillon, CM1/CM2 de l'école Jean-Montalat.

Jumelées chacune avec 7 classes à l'international (Bénin, États-Unis, Vietnam, Maroc, Syrie, Liban, Irak, Albanie), elles ont bénéficié de 16 heures d'intervention en ateliers et d'une présentation en école du musée national Adrien-Dubouché en préambule à une visite.

Centre social municipal de Beaubreuil



● Café réparation **NOUVEAU**

Le café réparation met à disposition des habitants des outils et des conseils afin de réparer leurs objets du quotidien endommagés (petit électroménager, vélos, etc.) plutôt que de les jeter. L'échange intergénérationnel de savoirs et de compétences est un enjeu majeur du bon déroulement de cette action qui fait l'objet d'un partenariat avec l'association Véli-Vélo.

En 2021, le café réparation a démarré en juin 2021 et a lieu le troisième samedi de chaque mois. Les pères de famille ont notamment participé activement et de nombreuses familles, qui avaient délaissées le vélo, ont pu se remettre en selle. En parallèle, un atelier « écolo » a été créé dans le but de fabriquer des objets à base de récupération. Les participants ont pu fabriquer des éponges tawashi à partir de chaussettes usagées ou de petites boîtes de rangement à partir de chutes de papiers du centre social non jetées et inutilisées.

► En 2021 : 6 séances, 43 objets réparés, 204 participants

● Réécriture des projets structurants **NOUVEAU**

L'agrément du centre social est soumis à la rédaction d'un projet social validé par la commission sociale de la Caisse d'Allocations Familiales. En 2021, l'équipe du centre social a rédigé trois projets (social, familles et jeunes) avec comme objectif d'intégrer les objectifs du développement durable à l'ensemble des actions. L'équipe s'est donc interrogée sur ses pratiques professionnelles au quotidien mais également sur la sensibilisation des différents publics accueillis.

► 24 fiches actions déclinées sur 4 ans avec comme fil conducteur l'environnement et le développement durable

● Accueil de loisirs adolescents

Le centre social municipal de Beaubreuil porte depuis 2018 un accueil de loisirs à destination des adolescents de 11 à 17 ans. Ses objectifs sont de participer à l'éducation citoyenne des jeunes, promouvoir la mixité et le vivre ensemble, favoriser l'autonomie et la responsabilisation des jeunes, diversifier les activités et les sorties culturelles et développer l'entraide entre pairs.

L'accueil de loisirs a une capacité d'accueil de 20 jeunes qui sont accueillis tous les soirs de la semaine de 16h à 18h30, les mercredis après-midis et toute la journée pendant les vacances scolaires. Des séjours sont également organisés pendant les grandes vacances.

En 2021, deux séjours labellisés « colo apprenantes » ont eu lieu pendant l'été 2021 à Meschers et à La Rochelle. Les « Colos apprenantes » bénéficient d'un label délivré par l'État et proposent des formules associant renforcement des apprentissages et activités de loisirs autour de la culture, du sport et du développement durable.

Les jeunes de l'accueil de loisirs ont remporté le prix de la Citoyenneté au Festival International de film de prévention et de citoyenneté jeunesse (Festiprev) en réalisant un court métrage de prévention sur la thématique de la pédophilie.

Durant l'été 2021, des enfants du CADA (centre d'accueil pour demandeurs d'asile) ont été accueillis. L'objectif est de permettre à un public allophone de s'approprier le français en le mettant en pratique dans les activités que l'accueil de loisirs leur propose.

Dans le cadre de son secteur familles, le centre social de Beaubreuil organise des ateliers de fabrication de produits cosmétiques et d'entretien. Ces ateliers sont à destination des adultes qui peuvent être accompagnés de leurs enfants. Ils ont pour objectifs la transmission de savoir-faire, la promotion de la santé en luttant notamment contre les perturbateurs endocriniens, la sensibilisation à la lecture des étiquettes des différents produits du quotidien et à la protection de l'environnement.

► En 2021, 8 ateliers ont eu lieu en partenariat avec l'association FACE Limousin.

Des études gratuites pour tous les élèves

● Études surveillées du CP au CM2



Tous les jours d'école, des études surveillées sont mises en place gratuitement dans toutes les écoles élémentaires, pour permettre aux enfants de relire et d'apprendre les leçons de la journée et ainsi de bénéficier d'un apprentissage de qualité.

Les études sont encadrées par des enseignants volontaires employés par la Ville ou par des animateurs qualifiés, recrutés à cet effet.

► Environ 140 études surveillées sont organisées au quotidien, nécessitant l'intervention de 180 surveillants d'études (63 enseignants et 117 animateurs)

► Sur une année scolaire, 1 500 enfants environ fréquentent les études, pour un budget moyen de 450 000 € (358 304 € en 2019-2020 en raison du confinement au printemps 2020)

● Des études dirigées pour les élèves fragilisés en CP



Chaque année, depuis 2017, des études dirigées sont mises en place dans 4 écoles des quartiers prioritaires ne bénéficiant pas du dispositif « 100 % réussite au CP » de l'Éducation nationale, qui permet le dédoublement des classes : Bellevue, Léon-Blum, Victor-Hugo et Les Bénédictins.

Elles sont destinées à des élèves de CP qui ne bénéficient pas de conditions favorables dans leur environnement familial et social pour accomplir le travail demandé par les enseignants. Une cinquantaine d'enfants orientés par les professeurs bénéficient de cet accompagnement par petits groupes (de 10 à 12 élèves maximum). Ils sont pris en charge par un binôme constitué d'un enseignant de l'école et d'un étudiant de l'Institut National Supérieur de Professorat et d'Éducation (INSPE), afin de leur proposer un accompagnement adapté à leurs difficultés et de lutter contre les inégalités de réussite scolaire, liées aux origines sociales et territoriales.

Différents temps de rencontre et d'échanges avec les parents sont organisés afin de les aider à s'impliquer dans la scolarité de leurs enfants.

► Budget 2019-2020 : 13 567 € (action interrompue en mars 2020)

Le Programme de Réussite Éducative (PRE)



Le pilotage et la mise en œuvre du Programme de Réussite Éducative sont assurés depuis le 1^{er} octobre 2020 par le Centre communal d'action sociale. Ce dispositif cofinancé par l'État et la Caisse d'Allocations Familiales s'adresse aux enfants et jeunes de 2 à 16 ans qui habitent ou sont scolarisés dans un quartier prioritaire et qui ne bénéficient pas d'un environnement social, familial et culturel favorable à leur réussite.

Il a notamment pour objectif de favoriser la prévention des risques de décrochage scolaire, de repérer les enfants et jeunes qui présentent des signes de fragilité et élaborer une prise en charge individuelle, adaptée et acceptée par l'enfant et sa famille, et de soutenir et encourager les familles dans leur rôle parental. Aucune participation financière n'est demandée aux familles.

La situation de l'enfant est étudiée lors d'Équipes Pluridisciplinaires de Soutien (EPS), composées de directeurs et chefs d'établissements scolaires, de travailleurs sociaux, d'associations partenaires et des intervenants de la Ville. Selon les problématiques repérées, l'enfant est orienté soit vers un parcours individualisé (séances assurées par un intervenant du PRE ou par un des partenaires associatifs), soit vers des actions éducatives mises en place les soirs ou pendant les vacances scolaires.

● Les parcours personnalisés

Les parcours reposent sur la construction d'un projet adapté à chaque enfant/jeune. Les actions visent à surmonter ou atténuer les obstacles sociaux, familiaux, psychologiques ou sanitaires qui s'opposent à la réussite scolaire et éducative et concernent autant l'enfant que sa famille dans sa fonction parentale.

Les restrictions sanitaires liées au COVID ont de nouveau impacté les différentes actions collectives du PRE durant cette année notamment le temps des parents qui n'a pas pu se réaliser. Les rencontres partenariales initialement organisées tout long de l'année se sont réalisées en distanciel ou n'ont pas pu avoir lieu.

Pour l'année scolaire 2020-2021

- ▶ 183 enfants et jeunes ont bénéficié d'un accompagnement individuel
- ▶ 227 ont été orientés vers une action collective
- ▶ 31 ateliers en petits groupes ont été mis en place, dont 13 à destination des maternelles, sur le temps du soir : 97 enfants ont bénéficié de ce dispositif

● Les ateliers PRE

Les ateliers s'adressent aux enfants repérés par l'équipe enseignante et qui présentent des difficultés communes (langage, expression orale, inhibition ou comportement) : éveil et jeux coopératifs pour les plus petits, Français Langue Etrangère (FLE), expression orale, estime de soi et vivre ensemble pour les plus grands.

● Actions à destination des enfants allophones

Ces actions s'adressent aux enfants du CP au CM2 qui ne maîtrisent pas la langue française et parfois les codes de la vie en collectivité, qui peuvent contribuer aux situations de décrochage scolaire mais aussi engendrer un manque de confiance en soi et de concentration.

Deux actions viennent en complémentarité du dispositif d'aide à l'apprentissage du français de l'Éducation nationale (UPE2A). Elles ont pour objectif de favoriser l'acquisition et la maîtrise de la langue française, faciliter l'intégration de l'enfant au sein de la collectivité, découvrir la culture française et découvrir les structures de loisirs.

— « De l'école / collège à l'accueil de loisirs » pendant la première semaine des petites vacances au sein des 8 accueils de loisirs partenaires de l'action : les enfants participent aux activités proposées par l'accueil de loisirs et bénéficient d'un stage Français Langue Étrangère de 2 heures par jour dispensée par une intervenante FLE du PRE.

— « Grandir Éloquent », 1 heure tous les mercredis dans les locaux du CADA HESTIA : les enfants travaillent des objectifs individuels avec une intervenante FLE. Un livret constitué tout au long de l'année avec chaque enfant permet aux familles de développer leur vocabulaire en français par le biais de leur enfant.

► En 2020-2021, 30 enfants ont été orientés vers les actions Français Langue Etrangère

Financement du dispositif local d'accompagnement à la scolarité (CLAS)



Le CLAS a pour mission de favoriser la réussite scolaire des enfants et des jeunes mais également de renforcer l'implication des parents dans leur rôle éducatif au regard de la scolarité de leurs enfants. Le CLAS, dispositif unique de l'accompagnement à la scolarité s'adresse aux élèves de l'école primaire, des collèges, des lycées, en priorité dans les quartiers prioritaires de la ville. Les actions ont lieu en dehors du temps scolaire.

Les objectifs sont de :

- favoriser la réussite scolaire des enfants en développant l'aide aux devoirs et les apports culturels nécessaires ;
- proposer aux enfants un appui et les ressources dont ils ont besoin pour réussir et qu'ils ne trouvent pas toujours dans leur environnement familial ;
- renforcer l'égalité des chances ;
- permettre aux parents de s'impliquer dans l'accompagnement à la scolarité de leur enfant.

En 2021, 4 nouvelles actions d'aide aux devoirs ont été financées pour un montant de 82 000 € sur le quartier des Portes-Ferrées à destination des élémentaires et collégiens, bénéficiant à 80 jeunes.

Au centre social municipal de Beaubreuil, cette année 2021 :

- 3 ateliers cuisine à destination des parents ont eu lieu en partenariat avec l'épicerie sociale et éducative du CCAS. Les participants sont invités dans la mesure du possible à partager le repas en fin d'atelier afin de permettre un temps d'échange et de convivialité ;
- 2 actions éducatives ont été portées. L'une auprès des 6^e / 5^e qui ont travaillé toute l'année sur un projet autour de la bande dessinée et ont pu élaborer leurs planches à l'aide d'une application (BDNF). La seconde, auprès des 4^e / 3^e qui ont travaillé autour de la découverte des métiers et de la maîtrise des différents outils informatiques. Enfin, plusieurs sorties culturelles ont été organisées notamment à la Cité de l'Espace à Toulouse ou au Moulin du Got.

2 - LUTTER CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Une représentation paritaire des citoyennes et citoyens dans la vie de la cité



À l'échelle mondiale, les écarts continuent de se creuser selon les derniers rapports du Forum économique mondial sur l'égalité entre les sexes, notamment dans les domaines de la politique, de l'économie, de la santé et de l'éducation.

Considérant le service public comme le lieu par excellence d'incarnation des valeurs de la République, la Ville souhaite s'engager en matière d'égalité entre tous les citoyens, à commencer par celle entre les femmes et les hommes. Cette volonté requiert une action volontariste afin de lever les multiples freins, structurels et comportementaux, ainsi que les stéréotypes imprégnant tous les milieux sociaux et professionnels. Ainsi, la municipalité en place compte pour la première fois une délégation à l'égalité femme-homme.

Comme pour chaque sujet contribuant au développement durable des territoires, l'enjeu est que l'égalité femme homme ne soit plus considérée comme une thématique à part mais imprègne l'ensemble des politiques menées par la collectivité, dans les domaines sportifs, culturels ou de la politique de la Ville, qu'elles relèvent de son action directe ou viennent en appui à d'autres initiatives.

- La parité dans les instances de concertation

Un équilibre de représentation est également respecté au sein des instances de démocratie de proximité (conseils de quartiers, conseil municipal des enfants) ainsi qu'au niveau des instances paritaires (comité technique, CHSCT).

- La présence de femmes dans les noms donnés à des voies et équipements publics



La présence symbolique de femmes par des noms donnés à des rues, des places ou des équipements publics permet de les « visibiliser ».

La Ville a souhaité systématiser les dénominations féminines à Limoges. Depuis 2015, de Simone Veil à Florence Artaud, Geneviève de Gaulle-Anthonioz, Jeanne Moreau ou Suzanne Léger, 31 % des noms de voies ou d'espaces publics ont été attribués à des femmes, quand en France il y a toujours moins de 2% de noms féminins et qu'aujourd'hui encore les personnalités mises à l'honneur sont des hommes dans 94% des cas.

La promotion des droits, la prévention et la lutte contre les violences sexistes



Un des axes forts du Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) présidé par le Maire est de contribuer à la diminution des violences faites aux femmes par une meilleure prévention et prise en charge des victimes et des auteurs, ainsi que par des actions de sensibilisation tout public sur ce que sont les violences intrafamiliales et leur dimension sexiste.

— Dans ce cadre, la Ville apporte son soutien logistique et financier à de nombreuses associations qui luttent contre les violences et les discriminations. Depuis 2018, elle soutient également le projet Odyss'Elles, porté par le Centre d'Informations sur le Droit des Femmes et des Familles (CIDFF) qui a pour ambition d'amener les femmes des quartiers prioritaires à investir l'ensemble du territoire de Limoges et de développer leur implication citoyenne à travers la découverte de l'histoire de leur quartier et de la ville.

— Une conseillère en économie sociale et familiale du CCAS est détachée à 70 % de son temps auprès du commissariat de Limoges, permettant ainsi un accompagnement précoce au plus près des dépôts de plainte et des mains courantes. Sur le reste de son temps, elle est positionnée comme référente Ville en matière de lutte contre les violences faites aux femmes.

— En 2021, le service de médiation municipale a par ailleurs été largement sollicité sur la problématique des violences intrafamiliales qui ont connu une très forte hausse dans le contexte de crise sanitaire.

L'agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) de Limoges



La Ville a engagé la réalisation d'un diagnostic accessibilité de son patrimoine d'établissements recevant du public (ERP) et d'installations ouvertes au public (IOP). À la suite de ce diagnostic, elle a élaboré son agenda d'accessibilité programmée. Véritable outil de stratégie patrimoniale, cet Ad'AP est un engagement de la Ville à procéder aux travaux dans les établissements qui n'étaient pas encore en adéquation avec la réglementation en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2015. Le phasage des actions projetées, qui s'étale jusqu'en 2027, a fait l'objet d'échanges avec la Commission communale en charge des personnes en situation de handicap (CCPH).

En 2021, 325 000 € ont été consacrés à ce projet avec notamment :

- la mise en accessibilité du boulodrome municipal, de l'antenne mairie La Bastide, le crématorium, le foyer Port du Naveix ;
- le début de la mise en accessibilité des groupes scolaires Cognac, Jean-Macé, La Brégère, Landouge, Blanchot, Condorcet-Roussillon (phase 5), salles de formation esplanade Blanqui ;
- la création d'aménagements accessibles au site de la Filature en bords de Vienne ;
- la réalisation des études pour la chambre funéraire Babeuf, maternelle Odette-Couty, groupe scolaire, Berland, foyers Thuillat, Bourneville-Vanteaux, Aristide-Briand.

► Au total, ces travaux représentent un investissement de 5 525 136 € pour les bâtiments qui accueillent le plus de public (de 1^{re} à 4^e catégorie), auxquels s'ajouteront plus de 1 000 000 € pour les établissements de 5^e catégorie

3 - RENDRE LA CULTURE ACCESSIBLE AUX PUBLICS ÉLOIGNÉS

Limoges d'Arts et de Feu **NOUVEAU**



En 2021, dans le cadre de la seconde édition du festival Street Art d'Art et de Feu organisée par la Mission, une résidence d'artistes participative a été coordonnée afin de permettre à 20 adultes en situation de handicap mental (trisomie 21, autisme...) de s'exprimer artistiquement sur la thématique « Le feu dans l'assiette ». Une semaine de sensibilisation aux produits alimentaires pour une création artistique sous forme d'une fresque de 12 mètres de long exposée place de la République du 3 juillet au 30 septembre 2021.

- ▶ 20 résidents et 3 structures d'accueil : Foyer de Vie Bosmie-l'Aiguille, Bellac et Limoges
- ▶ Coût total du projet : 9 200 € dont 4 000 € de soutiens financiers publics (DRAC et ARS)

L'accessibilité des établissements culturels et de leurs offres



La Ville souhaite valoriser la présence permanente des structures culturelles sur les quartiers (4 Bfm et 2 centres culturels), soutenir l'accessibilité aux structures, à la pratique, à la création et à la diffusion artistique amateur et professionnelle, ainsi que proposer des actions culturelles et pédagogiques en direction des scolaires.

Ces actions, inscrites au contrat de ville, font l'objet d'une évaluation annuelle. Chaque établissement (implanté ou non sur les QPV) propose des actions directes ou en partenariat avec les secteurs associatifs œuvrant sur les territoires prioritaires, visant à la venue et à l'accompagnement des publics les plus éloignés (socialement, financièrement, culturellement...).

Les bibliothèques occupent une place prépondérante dans ce maillage. Elles sont des lieux de vies et de ressources pour les habitants des quartiers qui représentent 80 % des utilisateurs.

Bien que l'on dénombre très peu d'inscriptions des habitants des quartiers prioritaires aux ateliers des centres culturels (à peine 7 % des inscrits limougeauds), l'offre de pratiques culturelles est diversifiée et largement proposée dans les centres de loisirs, le secteur associatif, les ludothèques...

- ▶ Fréquentation (coût hors Passerelle culturelle) depuis 2015 :
 - en moyenne 17 000 personnes par an (7 453 en 2020), pour un budget cumulé de 418 883 €
 - 27 160 élèves, dont 53% relevant des QPV, ont participé à des actions pédagogiques au sein des établissements culturels municipaux

● Le dispositif Passerelle Culturelle

Le dispositif Passerelle Culturelle fait l'objet d'une charte triennale formalisant l'adhésion des structures culturelles (municipales, privées...) et des associations aux principes suivants : favoriser l'accès des structures, accompagner et renforcer l'autonomie des publics, par le biais d'une politique tarifaire adaptée (10 € de droit d'entrée : 3 € pour la personne bénéficiaire, 7 € à la charge de la Ville).

En 2020, 12 structures et 50 associations ou organismes ont adhéré au dispositif qui est passé de 1 762 bénéficiaires pour un coût de 12 308 € en 2015 à 3 122 bénéficiaires et un coût de 22 279 € en 2019 (données 2020 non utilisables en raison de la crise sanitaire).

Le bilan de la charte triennale avant sa reconduction en 2018 faisait état de 8 086 bénéficiaires répartis comme suit :

- 2 199 en situation de handicap (15 associations) ;
- 3 933 au titre de la politique de la ville (19 associations) ;
- 1 954 au titre de l'insertion sociale, protection de l'enfance... (19 associations) .

► Chiffres clés 2015/2020 : 14 202 bénéficiaires et 690 accompagnateurs pour un budget de 102 628 €

L'accessibilité du réseau Bfm



Dans le cadre de sa politique d'accès à tous les publics, la Bfm met en place plusieurs opérations.

✓ Elle réalise le portage de documents auprès des publics empêchés (mobilité réduite) et propose des animations et un soutien pour la mise en place ou la réorganisation de bibliothèques au sein des institutions et ou organismes associatifs (EHPAD, milieu carcéral, CHS Esquirol...).

En 2019 le service a desservi une population de près de 1 000 personnes pour l'ensemble de ses actions (portages individuels, collectifs, ateliers en quartier, animations, etc.).

Le volet animation recouvre une grande diversité de manifestations : sieste musicale au RAM des Casseaux, atelier avec Ali Al Muqri à la maison d'arrêt, fabrication de cahiers à la résidence Victor-Thuillat, ateliers d'été au Sablard.

► Plus de 9 000 documents ont été portés par les 4 personnes du service

✓ Le service Accueil de la Bfm organise depuis 2017 des braderies alimentées par les dons ainsi que des documents sortis des collections. Les documents y sont vendus au poids pour les livres et à l'unité pour les disques.

► Depuis 2015, 9 braderies ont été organisées :

8 800 acheteurs pour 63 000 € de recettes, soit un panier moyen entre 5 et 8.5 €

✓ Elle met à disposition les espaces du réseau, met en place et programme directement ou en partenariat des actions œuvrant à la sensibilisation, à la pratique des gestes solidaires et durables : mise en place d'une Grainothèque à la bibliothèque de Landouge en 2019, partenariat de la Bfm Aurence avec l'association Terres de cabanes autour du jardin coopératif du Val de l'Aurence en 2020, animations de vulgarisation scientifique en partenariat avec Récréasciences...

✓ En 2020, le partenariat a été reconduit entre le pôle jeunesse de la Bfm et la maison d'édition associative *Mes mains en or*, qui crée et adapte des albums jeunesse afin de les rendre accessibles aux enfants en situation de handicap. Le projet portait sur la création d'un livre illustré facile à lire, par 11 participants porteurs de Trisomie 21, une auteure et une illustratrice.

► Dans le contexte de la crise sanitaire, 12 014 prêts ont été effectués en click and collect, pendant le confinement du mois de novembre 2020

L'accessibilité des établissements culturels et de leurs offres en direction des publics en situation de handicap et des personnes âgées



Dans le cadre de sa politique d'accessibilité structurelle et culturelle la Ville propose des supports et des activités de médiation adaptés pour tous les champs du handicap : visuel, cognitif, mobilité, auditif.

- ✓ **Les musées** : création d'outils et visites en langue des signes française, Label Tourisme et handicap pour le musée de la Résistance.
- ✓ **Les centres culturels** : au-delà de l'accessibilité des lieux de diffusion, la Ville a souhaité travailler sur l'accessibilité des œuvres de spectacle vivant pour les personnes en situation de handicap sensoriel.
- ✓ **Ville d'art et d'histoire** : en lien avec l'Office de tourisme, des visites et supports tactiles et visuels sont mis en place pour faire découvrir, apprécier et comprendre les nombreux visages de Limoges, d'hier et d'aujourd'hui.
- ✓ **Le conservatoire** : en partenariat avec l'Alsea (Association Limousine de Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte), des ateliers d'éveil musical sont organisés pour des enfants présentant un déficit moteur, mental ou cognitif.

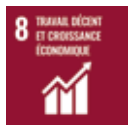
L'accompagnement des activités culturelles et de loisirs du Programme de Réussite Éducative (PRE)



Dans le cadre du Programme de Réussite Éducative, des sorties culturelles ou éducatives sont organisées pour des enfants et jeunes de 2 à 16 ans qui habitent ou sont scolarisés dans un quartier prioritaire et qui ne bénéficient pas d'un environnement social, familial et culturel favorable à leur réussite.

- ✓ **Au Parc animalier du Reynou** : (37 participants les 20 et 21 juillet 2020), les enfants et leurs familles ont pu découvrir le monde animalier et profiter du parc arboré du site. Le plaisir partagé en famille a permis de favoriser le lien entre parents et enfants, mais aussi entre enfants et intervenants.
- ✓ **Les colos apprenantes pendant l'été 2020** : en raison du contexte sanitaire, seulement 6 familles ont accepté de laisser leur enfant partir en dehors du département (à la montagne au Lioran pour 3 enfants, au séjour Raid Evasion à Cussac pour 3 autres).
- ✓ **Aux Quartiers d'été au domaine de Chambord** le 27 août 2020, les 52 participants ont assisté à un spectacle équestre retraçant l'histoire de Chambord, visiter le château et pique-niquer en plein air. Un accès privilégié à des salles non autorisées au public leur a été réservé grâce à un guide mis à leur disposition toute la journée.

Un showroom pour valoriser les savoir-faire d'exception aux halles centrales



Dans le cadre de la restructuration des Halles centrales, un showroom « Limoges ville créative Unesco » a vu le jour fin 2019 dans un des sites les plus emblématiques et fréquentés de la Ville. Cet espace original d'exposition de 20,8 m² permet de présenter et valoriser les savoir-faire de Limoges dans le domaine des arts du feu.

Après avoir exposé des œuvres du Centre de recherche des arts du feu et de la terre (CRAFT), le showroom a mis en valeur une trentaine de pièces contemporaines d'émail sur métaux (bijoux, tableaux, sculptures, mobilier, objets décoratifs...) conçues par des créateurs locaux et nationaux, et prêtées par le Syndicat Professionnel des Émailleurs Français (SPEF).

- ▶ 18 créations exposées pour une valeur de 63 000 €
- ▶ Subvention de soutien au SPEF de 5 500€

4 - FAVORISER LA PRATIQUE DU SPORT, BIEN-ÊTRE ET SANTÉ

La Ville soutient financièrement le mouvement sportif local en valorisant les clubs ouverts à tous les publics et les athlètes les plus performants, vecteurs d'une image positive pour Limoges.

En 2016, elle a créé de nouveaux critères d'attribution des subventions annuelles de fonctionnement aux associations sportives locales, afin de les adapter à la politique sportive municipale en instaurant une véritable équité entre les clubs.

L'intervention des éducateurs sportifs municipaux pendant le temps scolaire



- Les activités à encadrement renforcé

Depuis 2018, la Ville a souhaité proposer aux enseignants des écoles élémentaires, l'intervention de ses éducateurs sportifs sur de nouvelles disciplines, pour permettre aux élèves de CM2 de découvrir des activités qui ne pourraient pas être pratiquées à l'école sans leur intervention : golf, tir à l'arc, apprentissage vélo (savoir rouler), course d'orientation, gymnastique, roller, escalade, GEA (grimpe encadrée dans les arbres) et canoë-kayak.

- L'enseignement de la natation dans le temps scolaire

Depuis la rentrée 2016, les maîtres-nageurs sauveteurs municipaux interviennent dans l'enseignement de la natation sur le temps scolaire prioritairement auprès d'élèves de cycle 3 de l'ensemble des écoles élémentaires de Limoges.

- ▶ Environ 3 500 élèves ont bénéficié de cette intervention, dont 1 250 issus des écoles des quartiers prioritaires

Handisport et sport adapté



La pratique handisport est encouragée par la mise à disposition de créneaux aux sections handibasket, handifutsal et rugby fauteuil, l'USAL rugby fauteuil étant championne de France de National 3. Des stages spécifiques sont accueillis, comme ceux de l'équipe de France parajudo au dojo Robert-Lecomte, de l'équipe de France de natation handisport à la piscine olympique de Beaublanc, ou ceux du Centre Fédéral Handisport dans les équipements municipaux (terrains, gymnases et piscines).

Des travaux de mise en accessibilité des équipements sont régulièrement réalisés (gymnases Jean-Macé, Buxerolles et des Portes-Ferrées depuis 2018) et trois installations sportives entièrement accessibles ont été créées : abris joueurs « dugouts » du baseball, foyer et nouveaux vestiaires du gymnase de Landouge, salle d'arts martiaux de La Bastide.

« J'apprends à nager »



Les dimanches après-midi à la piscine de Saint-Lazare, des séances de deux heures sont organisées dans le cadre du Programme d'apprentissage national de la natation, avec le concours du Comité départemental de natation (qui licencie les enfants gratuitement) et de la Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP). Elle s'adresse aux enfants de 6 à 12 ans des quartiers prioritaires de la politique de la Ville.

L'objectif est de permettre aux enfants d'accéder gratuitement à des pratiques pluridisciplinaires autour de la natation, d'acquérir une aisance et une maîtrise du milieu aquatique afin d'y évoluer en toute sécurité et de se responsabiliser au travers de l'apprentissage des règles sportives.

Un test « sauv'nage » est réalisé afin d'évaluer la capacité de l'enfant à assurer sa propre sécurité dans l'eau. Ce test est obligatoire pour la pratique des activités aquatiques.

► D'octobre à mai, environ 35 jeunes bénéficient de ce dispositif

Les Mercredis sportifs et Mercredis sportifs pass club



L'initiation à la pratique sportive est un axe fort de la politique sportive municipale. Les Mercredis Sportifs permettent aux jeunes de 5 à 11 ans résidant à Limoges de découvrir et de s'initier gratuitement tous les mercredis en période scolaire à différentes activités physiques et sportives. L'objectif est de permettre aux jeunes d'avoir une première approche d'une discipline sportive susceptible par la suite de leur donner envie de rejoindre le milieu sportif associatif.

Depuis 2017, dans le cadre des Mercredis sportifs pass club, nouveau dispositif de partenariat dynamique avec des associations sportives limougeaudes, les enfants peuvent découvrir leur sport favori au sein du club tout en bénéficiant des avantages des Mercredis sportifs. Les associations sportives engagées dans ce dispositif mettent à disposition des éducateurs sportifs pour accueillir les jeunes au sein de leur structure. Les participants peuvent adhérer au club qui les accueille, à tout moment.

Toutes ces activités sont encadrées par des éducateurs sportifs diplômés d'État, par des éducateurs issus du mouvement sportif local, ou encore par du personnel municipal qualifié.

- ▶ Une dizaine d'associations sportives engagées dans ce dispositif
- ▶ Plus de 300 enfants inscrits aux Mercredis sportifs et Mercredis sportifs pass club, dont 25 % issus des QPV.

Sportez-vous bien à Limoges



Cette opération a pour objectif de proposer un programme d'activités sportives gratuites pendant les vacances scolaires pour permettre aux jeunes Limougeaudois âgés de 6 à 16 ans de pratiquer un sport, découvrir de nouvelles activités sportives, ainsi que les fondamentaux d'une discipline dans un cadre convivial et ludique. Par cette opération, la Ville de Limoges participe à la lutte contre le désœuvrement et favorise la passerelle entre les jeunes et le mouvement associatif.

- ▶ Plus de 1 000 enfants ont été inscrits pour 6 000 participations
- ▶ 20 à 25 % des jeunes sont issus des QPV en moyenne
- ▶ Environ 40 % de participation féminine en moyenne

Le sport au féminin



Une aide individuelle peut être accordée aux athlètes de haut niveau, valides ou en situation de handicap, qui ont des résultats internationaux ou sont inscrits dans une préparation olympique. Il s'agit d'aider des athlètes à s'entraîner dans les meilleures conditions dans un club limougeaud et à représenter Limoges au plus haut niveau. Deux athlètes féminines sont concernées : Fanny Estelle POSVITE, licenciée à l'Alliance Judo Limoges et Jeannine ASSANI-ISSOUF, du Limoges Athlé et actuellement employée par la Ville dans le cadre d'un contrat d'insertion professionnelle.

5 - ANIMER ET FAIRE VIVRE LE TERRITOIRE

Village des restaurateurs **NOUVEAU**



Afin d'aider les restaurateurs pendant la période de fermeture de leurs établissements, en raison de la crise sanitaire COVID 19, la Ville de Limoges a mis à disposition gracieusement des chalets pour leur permettre d'organiser de la vente à emporter.

► Pendant 15 semaines, 26 restaurateurs dans 20 chalets répartis sur 2 sites

Exonération des redevances et tarifs minorés des occupations commerciales **NOUVEAU**



Les mesures sanitaires imposées dans le cadre de la Covid-19 ont entraîné la fermeture d'un certain nombre d'établissements commerciaux, les empêchant d'exercer leur activité sur les dépendances du domaine public communal. Afin de soutenir le commerce local en grande difficulté économique, des exonérations ont été proposées pour la durée des fermetures effectives des établissements concernés, ainsi que des minorations de redevances pour soutenir les commerçants dans leur reprise d'activité.

Montant total des exonérations : 91 019,96 €

- Jusqu'au 30 mai 2021 : terrasses annuelles des établissements
- Jusqu'au 30 juin 2021 : restaurants et étals des halles centrales, concessions commerciales et manèges
- Jusqu'au 31 juillet 2021 : tarif minoré mensuel de 1 € pour l'ensemble des commerçants autorisés à installer une terrasse annuelle et/ou estivale

Un soutien apporté aux filières professionnelles et aux commerces de proximité



✓ Dans le cadre des travaux de la place de la République, une commission consultative de règlement amiable a été mise en place en 2018, afin de soutenir les commerçants ayant subi une perte de leur marge brute.

À partir de fin 2020 et durant toute l'année 2021, suite à la livraison de la première phase des travaux, le périmètre d'indemnisation a été réduit à la place Fournier, la rue Porte-Tourny et la rue Saint-Martial.

► En 2021, 3 commissions se sont tenues. 3 commerces ont été indemnisés pour un montant total de 140 934.41 € (58 298.99 € en 2020)

✓ Par délibération du 28 juin 2021 et en raison d'une crise sanitaire sans précédent avec des conséquences sociales et économiques importantes impactant le commerce du centre-ville, la Ville de Limoges a décidé de mettre à disposition des associations de commerçants, à titre gracieux, le domaine public qu'elles occupent pour ces animations et le matériel nécessaire à leur bon déroulement, dès lors qu'elles s'adressent au grand public.

Des marchés de producteurs et d'artisans



Depuis 2015, la ville de Limoges accompagne et soutient les chambres consulaires dans l'organisation de marchés d'artisans et producteurs. Ces marchés et manifestations commerciales connaissent un grand succès auprès du public et représentent un facteur d'animation du centre-ville marchand. Ils permettent d'assurer la promotion du commerce, de l'artisanat et des productions locales.

La Ville coordonne également les animations de la semaine nationale du goût avec des actions en direction du grand public (marché du goût), des scolaires et des seniors.

Elle met à disposition le domaine public et participe techniquement à l'organisation des Puces de la Cité, grand marché de brocanteurs qui se déroule tous les 2^e dimanches de chaque mois.

En 2021

- 5 marchés organisés : marché de pâques, marché bière pain fromage, marché du goût, marché de producteurs à l'occasion de Toques et Porcelaine, marché artisanal de Noël)
- Une soixantaine d'exposants à chaque fois, 110 à Noël
- Prestations et interventions de la ville à hauteur de 92 500 € HT

Redynamisation du cœur de ville et développement de l'attractivité commerciale



Dans le cadre des travaux de promouvoir le commerce et de mettre en place une stratégie permettant de coordonner les actions en faveur du commerce, un manager de centre-ville a été recruté en 2016.

● Une offre commerciale de qualité

✓ Afin de maintenir une offre commerciale diversifiée et de qualité dans le centre-ville marchand et de redynamiser une rue qui a subi de nombreux départs de commerces, la Ville et la CCI ont initié en 2018 une **pépinière commerciale** rue Fourie, qui accueille deux jeunes créateurs commerçants en leur offrant les conditions propices à leur développement : un loyer abordable, pas d'indemnité financière pour exploiter une surface, un accompagnement personnalisé, des conditions facilitées pour développer leur clientèle, etc.

Cette pépinière accueille deux jeunes entreprises :

- *Les P'tites marionnettes* : concept de café poussette pour les parents souhaitant prendre un verre avec leurs enfants dans un espace qui leur est dédié ;
- *Typhaine shop & Co* : boutique de styliste, conception, retouche et cours de couture.

✓ La conjonction de plusieurs actions (cartographie interactive de l'offre commerciale en centre-ville, pépinière commerciale, taxe sur les friches, cellule de veille, accueil de porteurs de projets, etc.) doit agir sur les causes structurelles de la vacance et faciliter l'installation de nouvelles activités.

- ▶ Diminution de la vacance commerciale en emplacement n° 1 : 9,1 % en 2020 à 3,8 % en 2021
- ▶ Accueil et conseils à 63 porteurs de projets en 2021
- ▶ 60 % des locaux vacants en hyper-centre le sont depuis plus de 2 ans

● Le développement des terrasses

Les terrasses sont un facteur majeur de l'animation commerciale et de la redynamisation du cœur de ville. C'est la raison pour laquelle les autorisations sont délivrées à chaque fois que l'espace, la réglementation et la charte d'occupation commerciale du domaine public le permettent. Depuis la crise sanitaire de la COVID, le nombre de terrasses estivales autorisées a doublé.

- ▶ Terrasses annuelles : 165
- ▶ Terrasses estivales : 41 (1 100 m²) en 2019 / 96 en 2020 (2 640 m²)

Une politique d'aide à la vie associative



Pour la septième année consécutive, le Forum des associations dont l'accès est gratuit et ouvert au public, a été organisé samedi 4 et dimanche 5 septembre 2021 au parc des expositions comme en 2020 afin de garantir un accueil des associations et des visiteurs en adéquation avec les dispositifs sanitaires relatifs à la crise pandémique.

Près de 300 associations ont répondu à l'invitation le temps d'un week-end festif qui a permis de présenter tous les domaines associatifs aux visiteurs, proposer de nombreuses démonstrations et adhérer aux associations présentes ou de redynamiser le bénévolat après la crise Covid.

Une dynamique de développement du territoire responsable



1 - PROMOUVOIR UNE AGRICULTURE DURABLE DE PROXIMITÉ

9 marchés de plein air



Répartis sur l'ensemble des quartiers, Limoges compte 9 marchés de plein-air dont le plus important et le plus fréquenté est le marché de la place Marceau avec 150 commerçants non sédentaires alimentaires et non-alimentaires.

Ces marchés permettent de soutenir l'agriculture locale et biologique, ainsi que d'offrir aux habitants des produits de qualité en favorisant les circuits courts et la vente directe.

► 95 producteurs et vendeurs issus de l'agriculture biologique sur l'ensemble des marchés

Les jardins familiaux, lieux de rencontres et de mixité sociale



La Ville met à disposition des terrains à cultiver au sein des quartiers de Beaubreuil, La Bastide, du Val de l'Aurence et du Val d'Auzette / Saint-Lazare. Ces jardins familiaux contribuent à l'amélioration des conditions de vie dans les quartiers. Ils permettent de conserver des espaces verts au cœur de zones d'habitat collectif tout en créant des endroits propices à la détente et à la convivialité au cœur des zones d'habitat collectif.

Les parcelles sont équipées d'un abri de jardin et d'une arrivée d'eau avec compteur individuel, sauf sur le site du Val d'Auzette / Saint-Lazare où une source permet de les alimenter en eau. Afin de répondre aux évolutions climatiques et notamment à la multiplication du nombre de périodes de sécheresse, deux citernes d'eau ont également été installées pour récupérer l'eau de pluie. Des feuilles et des tontes de gazon sont proposées par les services municipaux pour permettre le paillage des jardins ; Cette méthode permet ainsi de nourrir le sol, garder la fraîcheur, réduire les arrosages

En 2021, des bennes du parc auto ont été mises à disposition comme depuis 2015 afin d'évacuer les déchets des jardiniers. Ces derniers peuvent également bénéficier de composteurs mis gratuitement à disposition par Limoges Métropole.

Des séances d'informations ont été organisées pour aider les jardiniers des quatre sites à produire mieux et de bonne qualité tout en respectant les principes élémentaires de l'écologie. Des réunions relatives à la rotation des cultures et à l'importance du paillage ont également été proposées. L'utilisation de bâches en plastique inesthétiques et ne répondant pas aux aspects essentiels du développement durable est notamment interdite.

En raison des restrictions et interdiction d'eau, les jardiniers doivent être sensibilisés à l'importance de récupérer l'eau de pluie. Aussi, le règlement intérieur autorise maintenant la présence de deux citernes de 1 000 litres (contre une seule en 2019)

► La Ville de Limoges propose 283 parcelles :

61 parcelles de 200 m² à La Bastide (dates de création 2005 et 2006)

112 parcelles de 200 m² à Beaubreuil (date de création 2011)

42 parcelles dont 3 de 150 m² 36 de 225 m² et 3 de 300 m² au Val de l'Aurence (création 1996)

68 parcelles de 200 m² au Val d'Auzette-Saint-Lazare (création 2000 et 2002) de 150 m² à 300 m²

Aménagement d'un jardin partagé au Val de l'Aurence



Plus qu'un simple lieu de culture potagère, un jardin partagé est un lieu d'échanges, de convivialité, de solidarité, de mixité sociale et/ou générationnelle, et de créativité. À la suite de la démolition des 3 tours en étoiles situées au Val de l'Aurence en 2017, les membres du conseil citoyen ont exprimé une volonté forte d'aménager des jardins partagés sur le site de 1,5 hectare laissé sans usage.

Un projet d'aménagement a vu le jour, articulé autour de plusieurs grandes thématiques :

- la biodiversité comme support d'échanges et de lien social avec des jardins partagés délimités par des haies de Benjès (composées essentiellement de bois mort entassé), un container aménagé, un verger en libre accès, un espace de pique-nique avec barbecues, une aire de détente avec transats et une placette ;
- le sport dans une approche intergénérationnelle et mixte avec un terrain de hat trick (foot synthétique), un pump track (circuit de bosses pour les vélos et trottinettes), une aire de jeux structurante et unique à l'échelle de Limoges au regard des jeux proposés (tyrolienne, trampoline, mur d'escalade dans la pente, etc.) ;
- l'art comme support à la mémoire du quartier avec un mur dédié à une œuvre street art, des marquages au sol en forme d'étoiles, etc.

La Ville a missionné l'association Terres de Cabanes afin d'accompagner les habitants à créer et à s'approprier cet espace ouvert sur le quartier et propice aux rencontres intergénérationnelles et interculturelles. L'objectif est d'aboutir à la création d'une association qui assurerait de façon autonome la gestion des jardins.

Concours balcons fleuris



Chaque année, afin de lutter contre les îlots de chaleur, les habitants de Limoges qui disposent de balcons et fenêtres visibles depuis l'espace public sont invités à participer à ce concours de fleurissement. Les créations florales sont examinées depuis l'espace public par un jury composé d'élus municipaux, de conseillers de quartier et d'experts désignés par le Maire, qui apprécie la visibilité depuis l'espace public, la qualité esthétique des compositions, l'intégration paysagère avec le bâtiment et le choix de plantes durables, économes en eau.

Premier prix : 3 000 €

Du 2^e au 4^e prix : 1 000 €

Du 5^e au 10^e prix : 500 €

2 - DÉVELOPPER DES PROGRAMMES URBAINS ÉCORESPONSABLES

Bâtiment 25 : la caserne Marceau devient tiers-lieu **NOUVEAU**



Bâtiment 25 est un projet de tiers-lieu qui s'intègre dans la réflexion globale de reconversion et de reconquête de l'ancienne caserne Marceau.

Structurant pour son territoire, cet espace collaboratif représente l'opportunité de se réapproprier un bâtiment existant, en créant un lieu « tout-en-un » aux fonctionnalités multiples. Les thématiques de Bâtiment 25 restent à l'unisson des préoccupations d'un monde en mouvement. Il vise ainsi à donner à Limoges un espace de vie pour expérimenter, créer et agir pour demain.

La Ville propriétaire de la caserne a décidé de confier à l'association Bâtiment 25 créée en 2020, la préfiguration d'un tiers-lieu dans l'un des anciens bâtiments militaires, d'une superficie de 2 500 m² utiles. Bâtiment 25 dont l'ouverture est prévue au premier semestre 2023, constituera le premier projet majeur émergeant sur le site et matérialisera la première brique de revitalisation du quartier.

Enfin, ce projet s'inscrit dans une nouvelle dynamique du quartier de 5 ha, avec à terme la création d'environ 200 nouveaux logements en mixité sociale et 8 000 m² d'espaces verts nouveaux.

En 2021, L'association Bâtiment 25 rassemble 9 membres dont la Ville de Limoges, membre de droit. Un travail important de mise en réseau a permis de rassembler une cinquantaine d'adhérents aux horizons très divers (entreprises, institutionnels, associations, artisans habitants du quartier et de Limoges). Les premiers travaux ont débuté et la programmation des espaces et activités proposées au sein du futur tiers-lieu est à présent définie.

Action Cœur de ville



Action Cœur de Ville est un programme gouvernemental décliné depuis 2018 sur 222 villes moyennes dont Limoges, et qui vise à accompagner les territoires dans la mise en œuvre d'un projet global et multidimensionnel de redynamisation de leur centre-ville. Le projet local vise à lutter contre la vacance immobilière et commerciale, revitaliser le centre-ville par l'implantation de nouvelles activités commerciales et économiques, proposer une offre immobilière permettant le retour en cœur de ville de familles et de jeunes actifs, requalifier les espaces publics et proposer une offre des services optimale à l'ensemble des acteurs qui animent la Cité.

En 2021, on peut noter les opérations immobilières financées par Action Logement (opération privée rue du Général-Du-Bessol, Opération Noalis rue du Crucifix) ou encore l'aménagement du site de la Filature sur les bords de Vienne.

En 2021

- ▶ 2,5 M€ mobilisés par Action Logement pour le financement de projets immobiliers
- ▶ 4,6 M€ attribués par l'État au travers de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local pour le financement de 6 opérations d'investissement portées par la Ville (notamment : halles centrales, place de la République, bords de Vienne, hôtel de ville)
- ▶ 244 000 € attribués par la Banque des Territoires pour le financement d'études d'ingénierie
- ▶ 110 035 € attribués par l'ANAH pour le financement du poste de Directeur de Projet (indépendamment des subventions attribuées par l'agence dans le cadre de l'OPAH-RU et de l'ORI)

Le plan guide d'aménagement du centre-ville



Ce document élaboré en 2020, présente pour une dizaine d'années, les principes d'aménagements des espaces publics du centre-ville de Limoges à savoir :

- un centre-ville apaisé, se traduisant par une place pour le piéton plus affirmée, des modes de transport doux favorisés et des espaces circulés partagés dans le centre-ville ;
- une ville attractive, avec des espaces publics conviviaux pouvant accueillir des manifestations et des usages multiples (de détente, culturels, artistiques, sportifs, commerciaux...), mettant en valeur le savoir-faire local ;
- une ville durable, se traduisant par la présence de la nature en ville, la réduction des îlots de chaleur et la biodiversité.

En 2021, ce guide d'aménagement a été diffusé aux différents acteurs internes et une synthèse vulgarisée a été réalisée à destination du grand public, présentant les actions privées de végétalisation pouvant être appliquées pour une ville durable.

Le programme de requalification de la place des Bancs et ses abords (rues des Halles et Lansecot, place du Poids-Public) a ainsi pu être redéfini suivant les orientations de ce guide.

► Coût de l'étude : 98 000 € TTC

La valorisation du parc naturel urbain des bords de Vienne



La Ville de Limoges a souhaité s'engager en 2016 dans une démarche de valorisation des bords de Vienne qui vise à renforcer l'appropriation des lieux par les habitants tout en respectant la singularité et la diversité du site. L'objectif est de créer un parc naturel urbain de 100 ha s'étendant du Pont Guingouin jusqu'au pont de l'Autoroute où coexistent de multiples usages (loisirs, activités économiques, tourisme, déplacements...).

La création du parc naturel urbain répond à plusieurs objectifs :

- créer un vaste poumon vert en cœur d'agglomération, un axe de nature en ville entre les communes ;
- régénérer le lien entre la ville et sa rivière et favoriser les mobilités douces ;
- renforcer la réappropriation des bords de Vienne par les habitants en affirmant le site comme lieu de loisirs, de sports et d'événements ;
- révéler l'héritage bâti, historique, industriel, qui participe à la mémoire des lieux.

Ainsi de nouvelles liaisons piétonnes sont créées, de nombreux espaces en friche sont valorisés, ce qui permet d'organiser ou d'accueillir de nombreuses animations qui aspirent à renforcer l'appropriation des lieux par tous les habitants : séances de cinéma et expositions en plein air, guinguette éphémère, villages de food-trucks, etc.

En 2021, des tables de pique-nique, barbecue, aire de jeux ont permis de développer de nouveaux usages. Le projet s'est accompagné d'une valorisation paysagère importante (nombreuses plantations, éradication des plantes invasives...). Les travaux se sont achevés en mai 2021.

L'aménagement du secteur de la Font-Pinot a été lancé. Une procédure de concours a été mise en place afin de sélectionner un projet parmi 3 candidats. Le lauréat sera connu en 2022.

► 7 km de berges pour 100 ha de parcs à terme

► 26 000 000 € d'investissement portés par la Ville de Limoges et Limoges Métropole

L'aménagement du Parc des Étoiles au Val de l'Aurence



En 2017, dans le cadre du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPRU), la démolition des 3 tours en étoile au Val de l'Aurence Nord a été engagée par la Ville et le bailleur Nouveau Logis. Le nouveau projet d'aménagement, élaboré avec le concours des habitants du quartier et en particulier du conseil citoyen, s'articule autour de 3 enjeux principaux :

- la création d'un lien structurant entre la centralité Cognac / centre-ville et la vallée de l'Aurence d'une part, et entre les zones d'habitat et les principaux équipements publics d'autre part ;
- la création d'un parc urbain qualitatif, véritable lieu de convivialité et de rencontres, sécurisé et favorisant les liens intergénérationnels ;
- le développement d'une offre de loisirs autour des thématiques du jardinage, du sport, des jeux et de l'art urbain, tout en veillant au respect de la tranquillité des habitants du quartier.

Ces enjeux se sont traduits par la réalisation de nombreux espaces partagés : des jardins entourés de haies de Benjès, un verger en libre accès, un espace de pique-nique avec barbecues, une aire de détente avec transats, un terrain de foot synthétique, un pump track (circuit de bosses pour les vélos et trottinettes), une aire de jeux regroupant notamment une tyrolienne, un trampoline, un mur d'escalade dans la pente, un mur dédié à une œuvre street art, des marquages au sol en forme d'étoiles, etc.

Des continuités piétonnes de qualité ont été aménagées pour les personnes à mobilité réduite, afin de compenser les contraintes topographiques importantes et notamment le fort dénivelé du quartier.

► Montant global des travaux : 1 350 000 €

La création et les arts du feu au cœur de la stratégie de développement de la Ville



Dans le cadre de son plan de valorisation Unesco par les Arts du Feu, la Ville de Limoges souhaite devenir un laboratoire à ciel ouvert. Depuis quelques années, nos acteurs locaux ont élargi leurs savoir-faire impulsant une nouvelle ère de la porcelaine et de la céramique en renforçant la compétitivité des entreprises par de réelles innovations tant artistique avec des formes innovantes et jusqu'à ce jour jamais réalisées (courbes, réduction de moules, photoluminescence), que d'usage à la population avec le mobilier urbain dans les espaces publics qui a nécessité des travaux de recherche et de développement sur la résistance de la céramique ou encore sociétales avec le projet des supports de coraux dans l'Aquarium de la Ville afin de lutter contre les effets du réchauffement climatique, les greffes d'os humains avec de la céramique, les assiettes contre les perturbateurs endocriniens, la reconstruction du patrimoine urbain *via* le jalonnement céramique, recyclage industriel de la matière...

En 2021

- de nouvelles assises ont été implantées dans la ville : 9 bancs, 7 poufs et 4 chaises
- un itinéraire bis du chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle a été créé le long des bords de Vienne avec une signalétique en porcelaine. 20 coquilles ont été créées et posées sur un itinéraire de 4 km

Le plan local d'urbanisme (PLU)



Le PLU est un document de planification, garant des objectifs du développement durable en matière d'aménagement et d'urbanisme, notamment à travers son Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD). Après révision, il a été approuvé le 26 juin 2019 par le Conseil communautaire de Limoges Métropole.

Son règlement est orienté en priorité vers l'intégration des nouvelles constructions dans leur environnement. Son zonage est pensé pour optimiser la consommation du foncier au plus près des besoins du territoire et de ses habitants. Enfin, ses orientations d'aménagement et de programmation traduisent à la fois les connexions avec le grand territoire et le projet de ville et à la fois l'exigence d'une qualité urbaine à l'échelle des projets.

Le PADD est construit selon 3 axes autour de Limoges en tant que pôle régional à conforter, que cœur d'agglomération à renforcer et que ville et campagne à vivre. Le nouveau zonage a entraîné le reclassement de 700 ha en zone naturelle ou agricole.

En 2021, des ajustements nécessaires identifiés l'année précédente ont été soumis à Limoges Métropole pour adaptation comme notamment :

- l'optimisation des possibilités de végétalisation ;
- l'évolution des emplacements réservés (notamment aux logements sociaux) afin de libérer le foncier valorisable ;
- la création d'un secteur spécifique pour l'implantation du nouvel équipement jeunesse sur l'ancien camping d'Uzurat.

Une charte de développement de qualité



La charte de développement urbain est un guide de « bonne conduite » à destination des personnes impliquées dans l'aménagement et l'urbanisation de la ville (promoteurs, aménageurs, bailleurs, architectes, géomètres, notaires...). À partir de 12 items tels que l'adaptation de la densité, la préservation du cadre de vie, l'accentuation de la mixité ou la maîtrise de l'énergie, la Ville a souhaité promouvoir et garantir le développement urbain harmonieux de Limoges, tout en s'assurant du respect des objectifs du développement durable.

Au travers de cette charte, la municipalité a souhaité élaborer les contours progressifs de la ville de demain, dans le cadre d'une démarche partenariale autour de valeurs et d'ambitions partagées :

- la préservation et la valorisation de l'identité de la ville, de son patrimoine architectural, urbain et paysager ;
- un développement raisonné de la ville, adapté aux lieux et soucieux du bien-être et des intérêts de chacun ;
- des projets de qualité élaborés en concertation avec l'ensemble des opérateurs.

Les projets sont étudiés lors de commissions techniques qui ont pour objectif d'instaurer un dialogue constructif en amont du dépôt des autorisations d'urbanisme. Elles ont vu la qualité des projets d'envergure s'améliorer nettement, la mise en place d'un dialogue en amont ayant permis d'emporter une meilleure adhésion des porteurs de projets et des acteurs associés comme l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine mais aussi les services de Limoges Métropole, la direction des espaces verts, etc. afin de garantir une qualité d'intégration dans l'environnement urbain, naturel et paysager.

En 2021

- ▶ Nombre de commissions techniques : 23 (95 depuis 2017)
- ▶ Nombre de projets étudiés : 49 (177 depuis 2017)

Place de la République : centrale et polyvalente



La rénovation de la place a été lancée en 2016 avec une concertation avec la population qui a orienté le projet vers un cœur de ville polyvalent, capable d'accueillir les activités de la vie quotidienne tout comme des événements plus spécifiques.

En 2021, après la première livraison du projet ainsi que l'aménagement du jardin éphémère de la crypte, la seconde phase de travaux s'est poursuivie sur la rue Porte-Tourny, la rue Saint-Martial et la Place Fournier. Cette livraison pour 2022 est destinée à créer une zone piétonne et végétalisée.

- ▶ Montant total de l'opération : 16 800 000 € TTC avec 2,8 M€ concernant essentiellement la tranche 2 des travaux (rue Porte-Tourny, rue Saint-Martial et place Fournier)
- ▶ Cofinancement du projet :
 - Limoges Métropole : 2 975 257 €
 - État : DSIL : 2 500 000 € / FNADT : 450 000 €
 - Europe (FEDER) : 795 547 €

La requalification du quartier Beaublanc-Coubertin



À la suite de la rétrocession de l'ancienne cité d'habitat social de Coubertin en 2017, une réflexion a été engagée, visant à une requalification globale du quartier Beaublanc / Coubertin (vallée de l'Aurence, parc sportif, cité Coubertin, boulevard, cité-jardin, caserne Beaublanc), en lien avec le projet de transformation du palais des sports de Beaublanc.

En 2021, l'ambition de faire de Beaublanc un grand parc urbain familial et connecté à la vallée de l'Aurence s'est poursuivie avec des travaux d'aménagement au sein du parc municipal des sports pour renforcer l'attractivité « tout public » et proposer des usages ludiques complémentaires à ceux de 2020 :

- espace de glisse urbaine (curb et plan incliné) ;
- stickers ludiques (échiquier et jeux de l'oie) agrémentant des tables de pique-nique ;
- poursuite du renouvellement du mobilier urbain ;
- matérialisation d'un parcours « destination bien-être » (1 km) ;
- amélioration de l'information du public (dénomination des entrées du parc et installation de totems aux entrées avec plan de situation et plan des parcours).

Ces aménagements sont en accès libre aux horaires d'ouverture du parc municipal. Ils peuvent également être utilisés dans le cadre des actions municipales (accueil de loisirs extra-scolaires, activités sportives) et par les clubs sportifs.

De plus, une connexion a été créée entre le parc et la vallée de l'Aurence grâce à la matérialisation d'une traversée piétonne sécurisée rue Guillemot (par Limoges Métropole) et l'aménagement d'un chemin piéton reliant la rue Guillemot aux chemins de la vallée de l'Aurence). Un parcours de randonnée a été balisé du parc des sports à Landouge *via* la vallée de l'Aurence (secteur des Biards).

Enfin, le programme du projet a été établi et le concours de maîtrise d'œuvre de restructuration du palais des sports a été lancé.

- ▶ Montant des travaux d'aménagement à l'intérieur du parc sportif : 232 801 € TTC
- ▶ Montant des travaux d'aménagement de la vallée de l'Aurence : 40 853 € TTC
- ▶ Montant estimatif du projet de restructuration du palais des sports : 50 M€ TTC

Le développement des quartiers politique de la Ville : PRU / NPRU



● Le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) dans les quartiers de Beaubreuil et du Val de l'Aurence

Les interventions dans le cadre du PRU1 n'ont pas permis un changement d'image significatif des quartiers de Beaubreuil et du Val de l'Aurence, qui ont donc été éligibles au Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU). Ce nouveau programme vise à transformer de manière notable ces quartiers qui concentrent un nombre important de difficultés sociales et économiques, en améliorant le cadre de vie des habitants et en favorisant le désenclavement et la mixité sociale.

Ce programme ambitieux, démarré en 2016 et qui s'étalera jusqu'en 2030, est désormais porté par Limoges Métropole en partenariat avec la Ville, les bailleurs sociaux et l'État. Deux études urbaines globales pilotées par la Ville ont permis de définir un projet urbain ambitieux de transformation de ces deux quartiers.

À Beaubreuil, le projet vise à créer « Une petite Ville au Nord de l'Agglomération », notamment en agissant fortement sur l'habitat, en restructurant le quartier autour d'îlots plus petits à taille humaine, en valorisant les richesses paysagères et en offrant une desserte accrue en transports en commun au cœur du quartier...

Au Val de l'Aurence, l'ambition est de « Passer de la ZUP de l'Aurence au Grand Quartier de la Vallée de l'Aurence offrant toutes les qualités de la Grande Ville à la Campagne et s'imposant comme une entrée de ville majeure et identitaire à l'échelle de la Communauté Urbaine ». Pour cela, il est envisagé de réaménager totalement l'entrée de ville, d'agir fortement sur la qualité de l'habitat, de moderniser les groupes scolaires, de valoriser la vallée de l'Aurence et son lien au quartier, d'aménager des espaces publics répondant aux besoins de tous et d'améliorer significativement les mobilités avec un pôle d'échanges multimodal.

En 2021, les faits marquants sont :

- les projets urbains ont été consolidés avec des interventions d'architectes-urbanistes coordonnateurs sur chacun des deux quartiers (pilotées par Limoges Métropole) et la préparation de la clause de revoyure pour le quartier de Beaubreuil avec une présentation du projet urbain recalé de ce quartier en Comité d'orientations stratégiques le 9 décembre 2021 ;

- des études de faisabilité et de programmation architecturale ont été menées en vue de la modernisation des groupes scolaires J.-Curie (Val de l'Aurence) et J.-Montalat et G.-Philippe (Beaubreuil) ;
- des projets pédagogiques ont été élaborés dans le cadre d'une démarche de concertation de tous les acteurs de la communauté éducative pour les 3 groupes scolaires précités.

► Le NPNRU, d'un budget global de 238 millions d'euros, représente un engagement financier pour la Ville de Limoges d'environ 60 000 000 € pour l'ensemble des quartiers éligibles, avec une participation attendue de l'ANRU d'environ 12 000 000 €. Ces montants incluent les co-financements des opérations portées par Limoges Métropole et Limoges habitat.

● NPNRU : Création d'un écoquartier des Portes-Ferrées

Le quartier des Portes-Ferrées est également éligible au NPNRU. Corrélée à l'objectif de maîtriser son développement urbain de façon à renouveler qualitativement ses quartiers, à privilégier la vie sociale et son environnement paysager dans un cadre de vie agréable, la Ville porte l'ambition de sortir ce quartier de la politique de la ville en créant un écoquartier intégré au centre-ville et au parc des bords de Vienne.

En 2021, les principes structurants pour un changement en profondeur du quartier ont été définis (des accroches du parc plus visibles depuis les places Parbelle et Queuille, un cœur de parc plus spacieux, une valorisation du patrimoine des murets caractéristiques du quartier, des cheminements adaptés pour les usagers, une modification des emplacements jugés difficiles à commercialiser ou encore aucun parking au contact direct du cœur de parc et un traitement des pieds d'immeubles des résidences Domnolet-Lafarge permettant de les insérer dans le parc.

Enfin, le pilotage global du projet a été transféré à Limoges Métropole et le foncier vers la rue de Sainte-Anne a été acquis pour désenclaver le cœur de parc.

► Coût du projet : 21,5 millions d'euros

La gestion dynamique des ressources immobilières de la Ville



La Ville souhaite agir positivement sur le levier immobilier afin de rationaliser le patrimoine existant et réduire son budget de fonctionnement. Elle s'est dotée d'un schéma directeur immobilier initié en 2016. La mise en œuvre de cette démarche a entre autres pour objectif de dégager des recettes d'investissement, notamment par le biais de cession de patrimoine devenu inutile et par ailleurs, de concourir à la redynamisation urbaine du territoire.

● La gestion du patrimoine privé

La Ville gère son domaine privé selon principalement des règles de droit privé. Elle n'en demeure pas moins un acteur primordial de l'aménagement de la Ville et la question du mode de gestion de son patrimoine contribue à une gestion dynamique et rationnelle de ses actifs.

En 2021, des salles ont dû être fermées au public en raison de la pandémie Covid de mi-mars à fin juin mais d'autres actions ont été menées comme la remise en concurrence de la concession d'affichage publicitaire ou du marché de diagnostics immobiliers. Des terrains ont été mis à disposition pour du maraîchage agricole. La Ville de Limoges a repris en gestion des locaux commerciaux (fleuristes à Louyat, brasserie place de la Motte) et prépare celle d'une trentaine de salles gérées par plusieurs services pour une meilleure visibilité de l'action publique.

- ▶ 196 ha de foncier mis à disposition de tiers dans le cadre de conventions d’herbage / pacage
- ▶ Budget de fonctionnement voté : dépenses 511.3 k€ / recettes 1 332.4 k€

● **La cession des biens immobiliers**

La cession d’une réserve foncière ou d’un immeuble à réhabiliter doit concourir à aménager la ville, à favoriser l’accession à la propriété ou à développer l’emploi et/ou la mixité sociale. C’est un outil puissant de développement urbain.

En 2021, par exemple, dans le cadre de l’aménagement du carrefour d’entrée de ville des Casseaux, 7 appartements et 3 garages ainsi qu’une parcelle de 11 615 m² ont été vendus pour un montant de 1 608 412 €.

- ▶ En 2021, 33 cessions ont été réalisées pour 2 998 545 € de recettes

● **Plan de démolitions de biens**

L’optimisation immobilière des propriétés bâties de la Ville passe par des opérations régulières de démolitions. Il s’agit d’un acte de « fabrique » de la Ville pour permettre la mise en place d’un cadre de vie plus harmonieux et de préparer des opérations d’aménagements. Le Schéma directeur immobilier est un programme annuel de déconstructions d’un certain nombre de biens immobiliers vacants et vétustes permettant d’éviter les risques de squats, de baisser les taxes, les coûts de fonctionnement et les surfaces d’immobilisations physiques.

En 2021, 4 ensembles immobiliers de plus de 11 000 m² ont été démolis :

- rue du Maréchal-Foch (600 m², 5 logements, caves, garages) ;
- allée Marcel-Proust (1 260 m², 10 logements avec caves et garages) ;
- avenue Léon-Blum (1 420 m², immeubles de bureaux) ;
- cité Coubertin-Beaublanc (8 000 m², immeubles de logements).

3 - SE DONNER LES MOYENS D'UNE ADMINISTRATION EXEMPLAIRE

Lutte contre les discriminations et les inégalités **NOUVEAU**



Le Conseil municipal en 2021 a adopté la Charte des Objectifs de développement durable des Nations Unies, notamment avec l'objectif de tendre à l'égalité des sexes et de lutter contre les discriminations et les inégalités.

● Égalité homme-femme **NOUVEAU**

De manière complémentaire, le Conseil municipal a approuvé lors de sa séance du 16 décembre 2021, en application de la loi du 6 août 2019, un plan d'actions en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et de lutte contre toutes formes de discrimination. La procédure de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes a été actualisée.

En 2021

- ▶ Postes de direction : 34 femmes / 28 hommes
- ▶ Horaires variables : 484 femmes / 163 hommes
- ▶ Contrats de télétravail : 113 femmes / 50 hommes

Signalement des actes de violence, de discrimination, harcèlement et agissements sexistes

- ▶ Fiches réalisées : 31 par des femmes / 51 par des hommes

● Égalité face au handicap

La collectivité s'est engagée dans une démarche visant à faciliter l'accueil de personnes en situation de handicap au sein des services municipaux.

La Ville de Limoges a participé le 18 novembre à la 4^e année à l'opération DuoDay qui consiste à organiser des duos entre des personnes en situation de handicap et des professionnels volontaires pour faire découvrir leur métier.

En 2021

- ▶ 38 stagiaires en situation de handicap accueillis au sein des services municipaux
- ▶ 17 duos ont été constitués au sein de la collectivité dans le cadre de DuoDay
- ▶ 4 travailleurs handicapés en ESAT mis à disposition des services de la ville (Espaces verts, restaurant scolaire, CCAS, Bfm)

Depuis la rentrée de septembre 2021 :

- ▶ 3 apprentis travailleurs handicapés accueillis (Espaces verts, communication, EHPAD Joseph-de-Léobardy)
- ▶ 4 apprentis travailleurs handicapés déjà accueillis ont obtenu leur diplôme en juin 2021 (BEP, CAP, BAC PRO)

Des antennes-mairie pour rapprocher les démarches administratives au plus près des habitants



En 2015, en plus des deux mairies annexes de Beaubreuil et Landouge, 10 antennes-mairie ont été créées afin de permettre aux habitants d'effectuer leurs démarches administratives au plus près de chez eux. De nombreuses missions y sont réalisées, telles que l'accueil physique et téléphonique, la remise et la réception de dossiers, les inscriptions aux différentes activités ainsi que les missions d'état civil (uniquement dans les deux mairies annexes). Un accompagnement aux démarches en ligne de la mairie est également proposé aux usagers qui ne sont pas familiarisés avec les outils informatiques.

En 2021, les missions se sont développées : recensement militaire, attestations d'accueil, légalisation de signature, missions d'état civil, inscriptions sur les listes électorales dans les 2 mairies annexes ainsi que le développement de l'aide aux démarches en ligne sur le site de la Ville et le Portail jeunesse dans toutes les antennes-mairie.

La Gestion urbaine de proximité (GUP)



Créée en 2018, la gestion urbaine de proximité vise à améliorer le cadre de vie et les services rendus aux habitants d'un quartier par une meilleure appréhension des usages des territoires, une amélioration de la qualité des prestations proposées et un renforcement de la coordination des interventions des gestionnaires. Elle s'intéresse conjointement aux questions urbaines et sociales, à la démocratie de proximité, ainsi qu'au développement des services aux citoyens.

Une permanence hebdomadaire est assurée dans les 8 antennes-mairie, afin d'être présent au plus près des citoyens. La synthèse des informations relatives à chaque quartier permet de mieux connaître leur fonctionnement et d'en appréhender l'activité (conditions de circulation, espaces piétonniers, les espaces publics partagés, les commerces...).

En 2021, une action spécifique sur la place de la femme dans l'espace public a permis d'étudier 500 sollicitations par le prisme des thématiques de la ville : l'éclairage public, les transports publics, la voirie, les infrastructures, etc.

Cette étude devra déboucher en 2022 sur des marches exploratoires afin d'aboutir à des diagnostics ciblés mettant en valeur les difficultés du territoire mais aussi ses atouts.

Abréviations, acronymes et sigles

ADEME – Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie

AFEV – Association de la Fondation des Étudiants pour la Ville

AFPA – Agence nationale pour la Formation Professionnelle des Adultes

ALSEA – Association Limousine de Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte

AMF – Association des Maires de France

APSF – Association des Pollinariums Sentinelles de France

ARS – Agence Régionale de Santé

BEGES – Bilan des Émissions de Gaz à Effet de Serre

CAF – Caisse d'Allocations Familiales

CCAS – Centre Communal d'Action Sociale

CCI – Chambre de Commerce et d'Industrie

CEE – Certificat d'Économie d'Énergie

CHU – Centre Hospitalier Universitaire

CLS – Contrat Local de Santé

CLSM – Conseil Local en Santé Mentale

CLSPD – Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance

CME – Conseil Municipal des Enfants

CO₂ – Dioxyde de carbone

CPAM – Caisse Primaire d'Assurance Maladie

CRAFT – Centre de Recherche sur les Arts du Feu et de la Terre

CRER – Centre Régional Énergies Renouvelables

DDCSPP – Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations

DSDEN – Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale

DSIL – Dotation de Soutien à l'Investissement Local

EHPAD – Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes

ERP – Établissement Recevant du Public

FLE – Français Langue Étrangère

LED – Light-Emitting Diode en anglais (diode électroluminescente)

NPRU – Nouveau Programme de Renouvellement Urbain

ODD – Objectifs de Développement Durable

OMS – Organisation Mondiale de la Santé

ONU – Organisation des Nations Unies

PAAD – Projet d'Aménagement et de Développement Durables

PCAET - Plan Climat Air Énergie Territorial

PDU – Plan de Déplacements Urbains

PEDT – Projet Éducatif De Territoire

PNNS – Programme National Nutrition Santé

PRE – Programme de Réussite Éducative

PRU – Projet de Renouvellement Urbain

PTSM – Projet Territorial de Santé Mentale

RAM – Résidence Autonomie Municipale

RLP – Règlement Local de Publicité

SDIAC – Schéma Directeur Intercommunal des Aménagements Cyclables

SPA – Société Protectrice des Animaux

SPEF – Syndicat Professionnel des Émailleurs Français

UGAP – Union des Groupements d'Achats Publics

UNICEF – Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Notes

A series of horizontal dotted lines for taking notes.

